



## DOSSIER

# SOMMET DE COPENHAGUE : QUAND LE CLIMAT DEVIENT STRATÉGIQUE

Sous la direction de Sylvie Matelly,  
directrice de recherche à l'IRIS et Sarah Lacarrière,  
chercheur à l'IRIS

8 décembre 2009

### Editorial de Sylvie Matelly, directrice de recherche à l'IRIS

Copenhague est depuis quelques semaines la ville vers laquelle se tournent tous les regards. Aucun quotidien, aucun périodique, aucun site internet qui n'ait, ces jours-ci, publié sur le sommet qui s'y tient en ce mois de décembre. Notre site n'y échappe pas et notre objectif étant de traiter de l'actualité des relations internationales, il était difficile d'occulter un tel événement qui reste, qu'on le veuille ou non, l'actualité internationale majeure de cette fin d'année 2009.

Cette quinzième édition de la Conférence des parties, je n'apprendrai rien à personne, est supposée déboucher sur un accord qui devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre après 2012 et donc de lutter contre le réchauffement climatique. Un nombre très certainement inégalé par le passé de décideurs politiques, de chefs d'Etats et de gouvernement se rendront à Copenhague, toutes les ONG engagées sur les questions environnementales y sont également prouvant, si tant est que ce soit encore nécessaire, l'importance de l'événement.

Au delà de tout cela, que retiendra-t-on à l'issue de ce sommet ? Est-ce qu'il sera le sommet historique que d'aucuns nous annoncent ? Aboutir à un accord, si possible avec des engagements chiffrés et une feuille de route, apparaît comme un enjeu clé. Certes, mais un accord suffira-t-il ? La troisième conférence en 1997 avait permis l'adoption d'un texte novateur, le protocole de Kyoto, qui affichait des objectifs chiffrés et une échéance temporelle précise. Pourtant, malgré leur engagement initial, les Etats-Unis ne l'ont jamais ratifié, l'Australie, tardivement, à Bali en 2007 et le Canada a menacé de s'en désengager. Et même les Etats les plus impliqués, les pays européens, ont certes mis en place un marché d'émissions de gaz à effet serre mais force est de constater que la réduction de leurs émissions reste relative et très peu corrélée, pour le moment, à des efforts et investissements notables pour changer nos modes de vie, mais plutôt à des facteurs exogènes et conjoncturels : une croissance relativement limitée et l'élargissement de l'Union européenne à des pays dont l'industrie lourde très polluante initialement se modernise.

Un accord serait donc incontestablement une avancée mais il ne suffira pas en tant que tel à changer les choses et les comportements. Ce ne sont donc pas ces quelques jours du sommet de Copenhague qui vont régler la question du changement climatique. Quels enjeux alors ? De notre point de vue, et c'est le fil conducteur de notre dossier, l'enjeu majeur à Copenhague, et surtout en amont et en aval de ce sommet, est la reconfiguration des relations internationales qu'il préfigure. Barack Obama n'est pas venu négocier avec les Européens avant le sommet. Il a préféré se rapprocher de la Chine. Il est vrai qu'en la matière, les deux pays présentent des caractéristiques assez comparables : ce sont les deux premiers responsables des émissions de gaz à effet de serre au monde. Leurs économies respectives sont en concurrence quant à leurs approvisionnements en produits de base et énergies, mais aussi interdépendantes. Le Président des Etats-Unis a également poussé le Congrès à accepter son programme environnemental. La Chine et l'Inde ont décidé de se concerter pour peser de tout leur poids dans la négociation. Enfin, une fois n'est pas coutume, les Européens apparaissent d'accord sur leurs engagements respectifs.

De nombreuses questions restent toutefois en suspens. La question de la croissance économique d'abord. On sait que les émissions de GES sont étroitement corrélées à la croissance économique. L'ampleur de la reprise sera donc déterminante pour la crédibilité des engagements de chacun. Par ailleurs, certains se plaisent à expliquer qu'il nous faut changer de modèle économique pour envisager des modes de vie qui limiteraient notre croissance. Ce type d'arguments ne pourra s'appliquer à des pays encore en développement et pour lesquels la croissance de l'économie est aussi synonyme d'une moindre pauvreté et surtout une réponse à leurs besoins vitaux les plus élémentaires. Ce constat préalable fait, c'est alors la question du développement économique des pays en développement qui doit être posée. Le développement durable et soutenable peut être une réponse mais il a un coût que ne peuvent assumer les seuls pays en développement. Qui paiera ? La crise économique a coûté cher à nos Etats, il est peu probable qu'ils soient prêts à soutenir financièrement les pays du sud. Il faudra alors penser des mécanismes qui, à l'instar de ce que prévoyait le protocole de Kyoto, permettront des financements innovants. ■

## Copenhague, capitale de la Terre : émergence de la climatopolitique

**Jean Michel VALANTIN, docteur en études stratégiques  
et spécialiste des questions de développement durable et d'environnement**

**La préparation de la Conférence de Copenhague sur le climat révèle un fait majeur : nous sommes entrés dans l'époque de la politique planétaire. Ce nouveau cycle de l'histoire humaine se caractérise par la capacité des instances en charge de la gouvernance, publiques ou privées, à prendre ou non en compte les effets du changement climatique, de la crise de la biodiversité, de la question des ressources, dans leurs effets politiques, sociaux, économiques, culturels, identitaires, sécuritaires.**

En effet, cette conférence a donné lieu à la condensation de nombreux processus de mobilisation autour de la question du climat qui, depuis un an, tendent à se conjuguer et à se prolonger les uns les autres, faisant d'une conférence n'ayant pas encore eu lieu un objet politique inédit : la première instance de gouvernance planétaire.

Les acteurs de cet immense processus sont fort disparates, de même que les intentions et les revendications, car ces dernières sont portées par les gouvernements, les scientifiques, les acteurs de la société civile, les médias, les entreprises, les regroupements de collectivités, les particuliers, ou par d'étonnantes alliances entre tels ou tels groupes et sous groupes.

### De la géopolitique à la climatopolitique

Néanmoins, le facteur commun à tous est leur inscription dans une même intention : agir politiquement sur la chimie de l'atmosphère. Ils participent tous à ce que nous appellerons la " climatopolitique ", elle-même déclinaison de cette nouvelle dimension que nous qualifions ici de " politique planétaire ", très différente dans ses objets et ses finalités de la " globalisation ". Il ne faut pas croire que cette entité globale qui s'est constitué autour de " l'attracteur étrange " qu'est la préparation de Copenhague soit homogène. En effet, s'il existe des effets d'interpénétration entre certains acteurs, comme ceux de " l'ultimatum climatique ", ou de tous les acteurs avec les médias, d'autres, en particulier les gouvernements et les Etats, demeurent très conscients de leur place, de leur rôle et de leur fonction. Comme dans d'autres négociations dans le cadre de l'ONU, les problématiques nationales doivent être conjuguées dans un cadre international qui, jusqu'à présent, n'a jamais pu être le niveau contraignant au niveau de l'ensemble de la communauté des Etats.

En outre, les différents Etats sont chacun sur des positions qui peuvent être très éloignées les unes des autres, en fonction de la définition donnée à l'intérêt national. Ainsi, les pays producteurs de pétrole ou les pays en développement ne peuvent envisager qu'avec difficulté de remettre en cause le modèle de développement inspiré des pays anciennement industrialisés qui, eux-mêmes, sont sur des positions contrastées. Cette diversité des approches du changement climatique est due aux difficultés propres au lancement et à la pérennisation d'un effort majeur de réduction des rejets de gaz à effet de serre et aux effets profonds qui en découleraient sur les structures mêmes d'organisation de la société, sur la " fabrique du quotidien " de chacun et de tous.

Cependant, les enjeux de la lutte contre le réchauffement global entrent eux aussi dans les processus de gouvernance de ces différents acteurs. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et leurs effets systémiques commencent à constituer un capital d'expériences et de représentations collectives qui les font entrer dans le champ politique tant des collectivités que des Etats et des groupes d'Etats. Ainsi, la crise alimentaire mondiale, si elle résulte de la convergence de nombreux facteurs, est-elle mise sous tension par des phénomènes comme la longue sécheresse australienne, et par les inondations du nord des Etats-Unis au printemps 2008, ainsi que par la difficile mousson sur l'Asie rizicole en 2009.

S'il est toujours difficile d'attribuer telle ou telle occurrence météorologique au réchauffement global, l'ensemble formé par celles-ci et leur multiplication et intensification depuis une vingtaine d'années forme un nouveau paysage global des relations entre les sociétés humaines et leur contexte climatique, au point d'en faire une question de sécurité. Aussi, après que le modèle " thermo-industriel " ait fini par avoir un effet majeur sur le climat, une réaction politique s'organise, avec plus ou moins de difficulté, pour faire en sorte que la " cité " humaine puisse maintenir un contexte climatique qui demeure favorable à la pérennisation de la vie sociale et biologique des sociétés humaines. En d'autres termes, la politique, dans sa conception et dans son objet, est en train d'essayer de trouver un prolongement conscient dans le climat. Nous entrons ainsi dans l'ère de la climatopolitique, dont Copenhague sera le point nodal durant une semaine en décembre.

### La climatopolitique, le développement durable et la sécurité climatique

La conférence de Copenhague sanctionne l'avènement d'une nouvelle forme de politique de puissance dont la relation à l'atmosphère est devenue l'objet. Cette capacité d'action sur le climat par le biais de la réduction nationale des rejets de gaz à effet de serre installe une nouvelle forme de légitimité politique. De cette légitimité où la politique se prolonge dans le climat découle un renouvellement du statut de puissance internationale.

Ce basculement, où la puissance n'est plus seulement comprise en termes de capacité d'intervention militaire, économique et culturelle, mais aussi en termes d'intervention climatique implique un renversement profond dans le rapport entretenu par les Etats les uns avec les autres. En effet, les Etats les plus puissants et capitalisant le plus de légitimité sont désormais ceux capables d'imposer le mieux une transition importante vers une économie moins carbonée, au nom d'un objectif commun à l'ensemble de l'humanité : le non franchissement de la " frontière climatique " que serait une augmentation moyenne de la température globale de deux degrés. En d'autres termes, le " vainqueur " climatopolitique est celui qui travaille le plus sur son territoire, sa société et sa population, afin de prévenir le risque global qu'est l'emballement du changement climatique. Ainsi, les annonces du gouvernement chinois concernant son intention de réduire l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre de 45% dans les quelques dizaines d'années à venir l'installent, pour l'instant, dans la fourchette élevée des Etats menant une climatopolitique active.

La mise en œuvre d'une réduction pérenne des émissions de gaz à effet de serre passe par l'implantation de politiques de développement durable ambitieuses. En effet, le développement durable est au croisement d'un idéal-type, celui d'une société moins carbonée retrouvant des équilibres nécessaires entre cohésion sociale et activité économique, les différentes dimensions de l'environnement, et la méthode permettant de tendre vers cet objectif. A ce titre, avec le " Grenelle de l'environnement " et la politique gouvernementale de développement durable, la France pourrait fort bien devenir une des puissances du vingt-et-unième siècle, en étant capable de combiner le travail de développement durable qu'elle effectue sur elle-même afin de contribuer à ne pas dépasser la " frontière climatique ", tant pour elle que pour les autres Etats et sociétés. En effet, dans le cadre de la climatopolitique, plus un Etat est coopératif tout en travaillant sur ses situations nationales, plus il y gagne en légitimité et en influence internationale, en travaillant au bien commun. Ainsi, Barack Obama, dans son discours d'investiture du 20 janvier 2009, ne cesse de décliner la nécessité d'un renouvellement des bases énergétiques de la puissance américaine, dans un contexte international refondu autour de la lutte contre le réchauffement global.

L'émergence de la climatopolitique exprime aussi l'apparition de nouvelles préoccupations tenant à la relation entre sécurité et climat. La fonction fondatrice d'un Etat est sa capacité à protéger une société. Mais le réchauffement global fait peser une " méta menace " qui se traduit par la mise sous pression des vulnérabilités sociétales par le climat. Les cas ne cessent de se multiplier, que ce soient les sécheresses en Australie ou dans le Middle West américain, les vagues de chaleur ou les inondations géantes en Europe Centrale, les moussons irrégulières en Asie, les successions d'inondations et de sécheresses en Afrique, la multiplication des phénomènes extrêmes. Il en résulte d'ailleurs des modifications stratégiques, comme c'est le cas avec l'amplification de la fonte estivale de la banquise qui s'accompagne d'une militarisation rapide l'arctique par les Etats-Unis, la Russie et le Canada, car des ressources minérales inaccessibles jusqu'à présent peuvent désormais être atteintes...

Par ailleurs, les dégâts dus aux événements climatiques extrêmes coûtent toujours plus chers, en termes humains, car près de 200 millions de personnes par an sont touchées par des désastres naturels, mais aussi infrastructurels et financiers. Selon Munich Re, l'année 2008 a coûté près de 45 milliards de dollars aux assureurs, qui augmentent leurs taux en prévision de l'accentuation des dégâts dans les années à venir. Enfin, comme l'a montré le cas de la Nouvelle Orléans après " Katrina ", se pose aussi la problématique du maintien de la cohésion sociale et de l'ordre public en cas de déstabilisation profonde d'un territoire par un événement climatique. Puis, se pose celle de la résilience, de la relance et du développement de capacités d'anticipation et d'absorption des chocs par les territoires. Aussi, la sécurité climatique est-elle l'autre dimension de la climatopolitique, et croise-t-elle les définitions sociétales, territoriales, sécuritaires, économiques et politiques de la sécurité.

Nous sommes entrés dans un nouveau monde, difficile, mais sans doute beaucoup plus coopératif qu'il n'était possible de le penser, où légitimité politique, développement et sécurité sont sous-tendus par l'impératif commun de coopération, au-delà des tensions héritées du vingtième siècle. ■

## Que peut-on attendre de la Conférence de Copenhague sur le climat ? (1)

**Philippe Hugon, professeur émérite à l'université Paris X Nanterre,  
Directeur de recherche à l'IRIS**

**La conférence de Copenhague qui se réunira du 7 au 18 décembre 2009 doit mettre en place un nouveau protocole sur le climat entre 2013 et 2017. A ce jour, les risques d'un échec demeurent importants même si une déclaration commune aura lieu. En tout état de cause, un Traité contraignant ne sera pas signé. Le calendrier des débats politiques aux Etats-Unis n'est pas en phase avec ce calendrier. Le débat au Sénat se heurtera aux lobbies agricoles et aux « libres échangistes » craignant les normes, les taxes et la concurrence déloyale. La Chine continuera, au-delà des déclarations, de construire une centrale thermique par semaine à base de charbon.**

Sa déclaration de réduire de 40 à 45% d'ici 2020 par rapport à 2005 l'intensité en carbone d'un point de PIB conduit selon toute prévision à augmenter de 50% ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'Inde demeure réticente malgré ses récentes déclarations vis-à-vis de contraintes fortes bridant sa croissance. Seule, l'UE s'est engagée à baisser les émissions de GES de 20% (par rapport à 1990) d'ici 2020 et 30% si les autres grandes puissances s'y engagent. Les pays pauvres faibles émetteurs de GES veulent des compensations financières à la hauteur des coûts d'adaptation liées aux changements climatiques.

Quatre grandes questions seront abordées ou présentes en arrière plan des négociations :

### **Comment mettre en place des jeux coopératifs et des règles concernant les émissions de GES ?**

Le climat est un bien collectif ou public mondial. Une action collective est nécessaire même si elle pose le problème du free rider et se heurte aux intérêts des puissances. Des jeux coopératifs sont possibles dès lors que la lutte contre les changements climatiques est un jeu à somme positive. Mais les gagnants ne sont pas prêts à compenser les perdants et chaque joueur cherche en fonction de sa puissance à défendre ses intérêts. Les tensions portent sur le partage du budget carbone et sur les transferts financiers et techniques vers les pays en développement.

Ce sont les pays pauvres qui participent le moins aux émissions de CO<sub>2</sub> (4% pour l'Afrique) mais qui en subissent les effets les plus importants et qui disposent le moins des capacités de résilience et d'adaptation pour y faire face. Les pays émergents, selon des degrés différents (exemple du Brésil) n'acceptent pas de voir leur croissance bridée par des normes environnementales fortes et ils ne sont pas prêts à des efforts si les pays développés émetteurs de CO<sub>2</sub> ne montrent pas l'exemple. Ces derniers ne sont pas prêts à de simples compensations financières pour les pays pauvres pouvant constituer de nouvelles rentes gaspillées par ces derniers. Les pays européens veulent limiter le dumping environnemental en limitant les délocalisations d'activités polluantes ou en compensant les avantages des producteurs dans des pays peu contraignants en matière d'émission par des taxes carbone.

Les principaux débats portent d'une part sur l'échelle des négociations bilatérales (donnant/donnant), par clubs (Etats-Unis, UE, G20) ou multilatérales. Ils concernent d'autre part les mécanismes : marché des droits à émettre (cap and trade) ou taxes carbone ; celles-ci doivent-elles se situer en amont (taxes sur les énergies fossiles) ou en aval au niveau des consommateurs finals (étiquette du coût carbone) ? Ils impliquent enfin des processus. Faut-il partir de certaines initiatives d'acteurs qui montrent l'exemple avec risque de rejet, pratiquer le donnant /donnant, mettre en place des régimes au sens de Krasner par accord ou imposés par les hegemons ?

### **La seconde grande question est financière.**

Le financement concerne un nouveau modèle de développement moins carboné, l'adaptation aux changements climatiques et les compensations financières vis-à-vis des pays pauvres. La Banque mondiale (2009) évalue à 400 milliards \$ par an le financement des technologies d'infrastructure énergétique alors que les fonds publics peuvent difficilement croître et que les fonds carbone peuvent au mieux rapporter 30 milliards \$. Comment trouver des financements innovants en phase avec les défis écologiques : par des taxes, par des contributions volontaires, par la mise en œuvre de taxes Tobin, par des échanges dette/environnement, par les paiements de services environnementaux. ?

On peut imaginer d'un point de vue idéal la mise en place d'un fonds carbone en regroupant les fonds existants ou au contraire d'un point de vue pragmatique partir de ce qui existe, les développer et mieux les coordonner (fonds verticaux des agences spécialisées – ex Global environmental Fund, fonds fiduciaires de la part des banques de développement..).

### **La troisième question est celle de nouveaux modes de développement.**

Comment mettre en place des nouvelles technologies environnementales : captage et stockage de CO<sub>2</sub>, énergies renouvelables, nucléaire ? Comment assurer le découplage entre croissance et émissions de CO<sub>2</sub> ? Il est prioritaire que les fonds nécessaires au cli-

mat ne se fassent aux dépens de l'aide au développement et de la réalisation des OMD. Le financement de la lutte climatique rencontre celui du développement dans de nombreux domaines (agricoles, urbanisation, transports, énergie.)

#### **La quatrième question concerne l'organisation mondiale de l'environnement.**

Elle devrait permettre un débat public et des processus de contrôles et de décision entre les scientifiques (experts) apportant leurs connaissances et doutes au nom de la planète, les entreprises mettant en place une responsabilité écologique ou agissant grâce à des incitations, normes ou taxations, des Etats chargés de la mise en œuvre des règles, des normes et des taxes et des associations environnementales permettant la prise de conscience des citoyens et consommateurs, suscitant les débats et les agendas. Elle permettrait de coordonner les 500 conventions climat existantes, de favoriser la constitution d'un droit international environnemental, de vérifier l'application des engagements des Traités. Elle pourrait contribuer à la mise en place d'un prix mondial du CO<sub>2</sub>, d'une valeur mondiale donnée à la biodiversité, d'une meilleure coordination des différents fonds publics, privés et associatifs existants. ■

*(1) Article paru sur affaires-strategiques.info le 1er décembre*

## Etats-Unis et changement climatique : une ambition sous contrainte

**Sophie Galharret et Virginie Marchal, chercheurs à l'Institut du développement durable  
et des relations internationales (IDDRI)**

**A la veille du sommet de Copenhague sur le changement climatique, beaucoup de regards se tournent vers les Etats-Unis, deuxième émetteur de gaz à effet de serre (GES) au monde et premier consommateur d'énergies fossiles. Son attitude et son engagement sont déterminants pour aboutir à un accord ambitieux impliquant l'ensemble de la communauté internationale.**

Si l'élection d'Obama a suscité beaucoup d'espoir, la marge de manœuvre de la nouvelle administration dans les négociations internationales reste extrêmement limitée par un agenda politique interne contraignant et des délais très courts. Dans un contexte où l'économie demeure la préoccupation numéro un des Américains et où le Congrès est divisé, l'adoption d'une réglementation fédérale visant à limiter les émissions de GES est extrêmement difficile. La négociation sur les engagements chiffrés des Etats-Unis restera donc limitée à Copenhague. Les récentes annonces faites sur un objectif de réduction de -17% en 2020 restent conditionnées à une ratification par le Congrès.

### Le retour de l'état fédéral aux affaires climatiques

Après huit ans d'immobilisme pendant les années Bush, la lutte contre le réchauffement climatique était, avec la réforme de la santé, l'une des grandes priorités du candidat Obama. Son début de mandat a été marqué par de nombreuses actions en ce sens, telles que le plan de relance dédiant une large part aux énergies renouvelables ou l'annonce d'un nouveau standard limitant les émissions des véhicules.

Au niveau fédéral, après une longue série d'échecs de projets de loi sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, la Chambre des Représentants a adopté le 26 juin 2009, à une courte majorité, l' " American Clean Energy and Security Act ", dit projet de loi Waxman-Markey, qui propose de réglementer de manière contraignante les émissions américaines, notamment en instaurant un marché fédéral d'échanges de quotas de CO<sub>2</sub>.

La législation, actuellement en cours d'étude et de révision au Sénat, marque un tournant dans la posture américaine sur le changement climatique. Elle reconnaît la réalité du changement climatique occasionné par les activités humaines, et définit la stratégie des Etats-Unis pour transformer son économie, traditionnellement basée sur les énergies fossiles, en une économie plus propre, basée sur des énergies renouvelables ou à faible intensité carbone.

### Les grands principes du projet de loi Waxman-Markey

La proposition de loi se base sur quatre volets. Les deux premiers relatifs aux énergies propres et à l'efficacité énergétique proposent la mise en place de 20% d'énergies renouvelables en 2020, le développement de la capture et du stockage du carbone, de nouveaux standards sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Un autre volet dédié à la transition vers une économie peu énergivore prévoit le développement de formations qualifiantes dans le domaine des énergies renouvelables en vue de la création de millions d'emplois verts. Mais la pierre angulaire de la loi concerne la lutte contre le changement climatique, et prévoit la mise en place d'un marché d'échange de droits à polluer, dit 'cap-and-trade', inspiré du marché carbone européen (1) mis en place en 2005. Il vise à réduire de 17% en 2020 et de 83% en 2050 les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à l'année de référence 2005.

Le système couvrirait les installations responsables de 85% des émissions de GES à l'horizon 2016. L'allocation des quotas débiterait en 2012 pour les producteurs d'électricité, le secteur de l'importation et du raffinage d'hydrocarbures et les fabricants de gaz fluorés, en 2014 pour les installations émettant plus de 25 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an et en 2016 pour les compagnies de distribution de gaz.

Il est prévu qu'environ 85% des quotas d'émissions soient attribués gratuitement, le reste étant mis aux enchères et le profit généré redistribué aux consommateurs. Le mode d'allocation des quotas gratuits prend un parti pris différent du modèle européen : ils ne seront pas directement distribués aux entités émettrices, mais seront attribués principalement à des agences étatiques ou encore des compagnies de distribution d'énergie pour faciliter le développement de technologies propres et limiter l'impact de la hausse des coûts sur les consommateurs. Le titre contient également la possibilité pour les entreprises concernées de mettre en œuvre des projets non domestiques de réduction de gaz à effet de serre, dans des pays en développement par exemple, en échange d'obtention de quotas d'émissions, les 'offsets' (un des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto reconnu par le projet de loi).

### Un projet ambitieux ?

Ramené à 1990, année de référence du protocole de Kyoto, l'engagement de la loi Waxman-Markey relayé à Copenhague correspond " seulement " à une réduction de 3,5% en 2020, à comparer à l'objectif européen de -20% en 2020. La question de la comparabilité des

engagements chiffrés est épineuse dans les négociations internationales. De nombreux facteurs entrent en jeu tels que la part des réductions d'émissions que le projet de loi prévoit de réaliser par le biais d'offsets, ou le réalisme de la trajectoire de réduction à moyen et long terme au regard des moyens alloués (investissements) pour créer les conditions d'une transition vers une économie moins carbonée. Au delà de toute comparaison, l'objectif annoncé reste cependant en dessous des recommandations formulées par les climatologues (de 25% à 40% en 2020 par rapport à 1990).

### **Un lien fort avec l'agenda international**

En dépit de l'engagement de Barack Obama et de l'existence d'une majorité démocrate dans les deux chambres, l'adoption de la proposition de loi au Sénat est très incertaine. La loi rencontre une forte opposition non seulement de la part des républicains, qui boycottent les examens de la loi au Sénat, mais aussi de certains démocrates conservateurs ainsi que des représentants d'états riches en énergie fossiles. En outre, les difficultés rencontrées par Obama sur la réforme du système de santé ne l'autorisent pas à passer en force le projet de loi sur le climat. Il est désormais extrêmement improbable que la loi soit votée au Sénat avant la deuxième moitié de 2010, et les élections de mi-mandat prévues en novembre pourraient retarder encore un peu plus son examen et son adoption. Dans ce contexte, le président américain ne peut s'engager à Copenhague au delà des prérogatives données par son Congrès, qui devra ratifier tout accord international. Un des enjeux de Copenhague pourrait donc être de s'accorder sur un cycle de négociation international compatible avec l'agenda de politique interne américain. ■

(1) *European Trading Scheme EU-ETS*

## Le leadership européen sur les enjeux climatiques s'étirole

**Yannick Jadot, député européen Europe Ecologie et membre de la délégation officielle du Parlement européen à la Conférence de Copenhague**

**Alors que s'ouvre le Sommet de Copenhague, l'espoir est enfin permis. Le Brésil, les Etats-Unis ou encore la Chine et l'Inde ont mis récemment certaines de leurs cartes sur la table de la négociation. La dynamique est enfin positive, et peut nous conduire à un accord acceptable pour le climat.**

Certes, tous les pays devront être prêts à faire plus à Copenhague. Plus de réductions d'émissions de gaz à effet de serre tout d'abord pour les pays riches. Rappelons qu'ils doivent réduire collectivement leurs émissions entre 25 et 40% d'ici 2020 par rapport à 1990. Il est probable que la somme de leurs engagements ne les conduise pas, à Copenhague, à une action suffisante, d'où l'intérêt de ne pas les figer dans le marbre pour trop longtemps, et de les renégocier dans quelques années. Ensuite, plus de réductions d'émissions aussi chez les grands émergents, même si la somme des actions qu'ils proposeront pourrait d'ores et déjà les conduire à agir à hauteur de leur responsabilité, et en accord avec la science. Enfin, plus de soutien financier pour aider les pays en développement à faire face à la crise climatique. Là-dessus, les pays riches sont encore muets.

Comment s'inscrit l'Europe dans cette dynamique positive? Malheureusement, elle semble rester enfermée dans sa tour d'ivoire. Son leadership sur le climat continue à s'étioler, que ce soit sur la question des réductions d'émissions ou sur celle de l'aide aux pays en développement.

Les réductions d'émissions tout d'abord. Effectivement les émissions européennes ont été réduites de plus de 10% depuis 1990... mais en grande partie grâce à l'effondrement économique des pays de l'Est après la chute du Mur. Deuxièmement, le paquet énergie climat adopté fin 2008 a sacralisé l'objectif européen de réduction des émissions de 20% d'ici à 2020 par rapport à 1990. Mais pas celui de 30%, quand les scientifiques et le Parlement européen recommandent 40%. 20% par rapport à 1990, c'est seulement 10% de moins par rapport à aujourd'hui ! A peine mieux que les engagements du Protocole de Kyoto. Certes l'Europe n'est pas, loin de là, le dernier de la classe. Mais malheureusement elle n'a pas réussi à se renouveler alors que le monde a profondément changé avec le retour des Américains sur la scène internationale, le retournement japonais ou les propositions ambitieuses de plusieurs grands pays émergents.

Pourquoi l'Europe n'avance-t-elle plus sur la question de la réduction de ses émissions ? Parce que répondre au défi climatique requiert de s'engager dans une véritable transition énergétique. De passer du pétrole, du gaz, du charbon ou de fausses solutions comme le nucléaire aux économies d'énergie et aux renouvelables. Le problème est que les dirigeants européens restent prisonniers de l'ancien modèle énergétique. Au mieux, ils sont prêts à modifier la répartition énergétique entre le gaz, le charbon, le pétrole et nucléaire. Mais ils ne croient fondamentalement pas dans les économies d'énergie et les renouvelables. Ils comprennent que c'est populaire mais n'y voient qu'une niche, un peu comme le bio. Cela ne fait pas partie de leur logiciel, de leur schéma de pensée, bien qu'il y ait des millions d'emplois nouveaux à la clef et une formidable opportunité pour réduire notre dépendance et nos factures énergétiques. Les dirigeants français, par exemple, sont trop attachés au modèle énergétique traditionnel représenté par des grandes entreprises comme EDF, Areva, Total, Renault ou Peugeot. Combiné à la faiblesse du lobby des énergies renouvelables par rapport à ces mastodontes, ou à la quasi inexistence du lobby des économies d'énergie, on comprend pourquoi on ne s'engage pas dans une véritable transition énergétique. Et c'est également les raisons pour lesquelles la directive votée en 2008 pour limiter les émissions des voitures est si faible - le plan de relance européen se focalise sur la capture et stockage du carbone, et aussi pourquoi l'engagement européen de réduction de 20% de la consommation d'énergie n'est pas juridiquement contraignant.

Qu'en est-il de la position de l'Europe sur l'aide financière aux pays en développement ? Le paquet énergie climat ne répondait pas à cette question fondamentale. L'Europe avait pourtant l'occasion de s'engager, de manière ferme, à consacrer une partie du revenu de la mise aux enchères des droits à polluer des industriels à l'aide aux pays en développement. En y consacrant au moins 30 milliards d'euros par an comme le demande le Parlement européen, elle aurait eu une position équitable. Elle a échoué. Et un an après, elle n'a toujours pas réussi à répondre à cette question malgré ses promesses répétées de le faire. La faute à la France, suivie par l'Allemagne, qui refuse de chiffrer le soutien européen et préfère utiliser la détresse comme arme de négociation. La faute à des tensions intra-européennes sur la question de la répartition de la facture.

Ces tensions intra-européennes sur le financement sont évidemment symptomatiques des tensions entre le Nord et le Sud au niveau mondial. Ce que demandent les pays de l'Est, c'est que l'effort financier européen soit réparti de manière équitable. Pour eux, cela veut dire répartir cet effort principalement en fonction du niveau de richesse de chaque pays. Leur demande est légitime : c'est ainsi qu'on s'est réparti l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de développement des renouvelables dans le cadre du paquet énergie-climat ! C'est ainsi qu'on a résolu la question de la solidarité entre pays européens. Mais de grands pays de l'Ouest s'opposent à ce qu'on applique le même mécanisme de solidarité au niveau international. Ils souhaitent répartir l'effort financier surtout en fonction des niveaux d'émissions actuels; afin de moins avoir à contribuer individuellement, et afin de réduire la contribution collective européenne. Pourquoi ce qui est équitable au sein de l'Europe ne le serait-il pas à l'extérieur ? Avec ce cynisme, l'Europe ne joue pas son rôle : être un laboratoire de résolution solidaire des problèmes internationaux.

Quel rôle la France joue-t-elle pour rendre à l'Europe ce leadership perdu ? Un rôle plus qu'ambigu. Nicolas Sarkozy essaye d'échapper à une actualité nationale morose en mettant en scène un match Obama-Sarkozy sur le climat. Mais il n'y a pas de tel match. Il y a, à la rigueur, un match Obama-Hun Jintao dont l'Europe est exclue, notamment à cause d'un activisme français solitaire, anti-communautaire, donc inefficace. A croire que cet activisme est destiné uniquement aux media nationaux. L'accord avec le président brésilien Lula a du mal à soulever les foules et pour cause : cet accord est vide, il n'offre aucune alternative crédible. Par sa stratégie solitaire, dans le mandat qu'elle donne aux négociateurs, dans les couloirs de Bruxelles, par le vote des députés UMP au Parlement européen, la France n'aide pas l'Europe à retrouver son leadership. ■

## La France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique ?

Sarah Lacarrière, chercheur à l'IRIS

**L'Etat français apparaît mobilisé au plus haut niveau dans le cadre du sommet de Copenhague. Le plan *justice-climat* " pour le monde " présenté il y a trois semaines par le ministre de l'environnement, la position commune avec le Brésil affichée mi-novembre, la mini tournée de Nicolas Sarkozy en Amérique latine à une semaine du sommet, autant d'éléments qui sonnent comme une revendication affichée de leadership en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cette posture volontariste se heurte à une marge de manœuvre contrainte par l'attitude de ses partenaires et à la traditionnelle épreuve du passage du discours aux actes.**

### Un agenda national plus vert

Cette volonté affichée à l'international est portée par une dynamique interne de prise en compte accrue des questions environnementales dans l'agenda politique national. Plan Climat en 2004, inscription de la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution en 2005, campagne présidentielle en 2007 avec pour thème phare du candidat Sarkozy les enjeux environnementaux - appuyé par Nicolas Hulot, une personnalité appréciée des Français -, Grenelle de l'environnement en 2008, autant de signaux qui témoignent d'une dynamique nationale favorable à une mobilisation croissante sur le thème du réchauffement climatique. Ces initiatives, symboliques et réglementaires, accompagnent et encouragent le processus de sensibilisation de l'opinion publique. Les Français apparaissent mobilisés face à l'enjeu climatique : selon une récente étude de l'Ademe, deux tiers d'entre eux estiment qu'il faut modifier nos mode de vie pour limiter le réchauffement climatique. Cette prise de conscience, ou tout au moins tendance de sensibilisation croissante, s'est vérifiée à plusieurs reprises ces dernières années, produit de divers facteurs. La canicule de l'été 2003 a profondément marqué les esprits ; son intensité et sa durée dans le temps ont été présentées comme des conséquences du réchauffement de la planète. Les conclusions du GIEC en 2007 ont connu un écho assez large en France, renforcé par l'attribution du Prix Nobel à ce groupe de scientifiques et à Al Gore, dont le film a d'ailleurs également nourri cette dynamique de sensibilisation. Plus récemment, le film " Home " de Yann Arthus Bertrand a connu un véritable succès, et certains arguent d'ailleurs de son impact politique à quelques jours des élections européennes de juin 2009, qui a vu en France le succès de la liste Europe Ecologie. Nicolas Sarkozy a assorti son ministre de l'environnement du titre de ministre d'Etat, numéro deux du gouvernement, signal fort envoyé pour montrer son engagement sur le terrain environnemental qui a de fait acquis un poids plus important dans la vie politique française. Il est devenu un thème privilégié du président qui y voit un gage de popularité, et dès lors s'inscrit en message de la cause verte dans les forums internationaux.

### Une position volontariste sur la scène internationale

" *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* " : ces mots de Jacques Chirac au sommet de Johannesburg en 2002 ont marqué les esprits, et d'autant plus dans le cadre d'un sommet de la Terre qui avait vocation à englober un large pan de problématiques internationales autour de l'enjeu de développement (réchauffement climatique certes, mais aussi les questions de sécurité alimentaire, ou encore les enjeux sanitaires). Le président français avait fait de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité de son deuxième mandat. C'est donc en quelque sorte son héritage que défend aujourd'hui Nicolas Sarkozy. Depuis 2007, le chef de l'Etat français tient la même ligne politique. Au moment de la crise économique, dans les grands sommets internationaux, et notamment ceux du G20, Nicolas Sarkozy a fortement ponctué ses discours de l'idée de " relance verte ", associant étroitement la question de la gouvernance économique mondiale à l'enjeu de refonte de nos systèmes de production - fondés sur des énergies fossiles aux cours volatiles - par une autre approche, plus propre, de nos modèles d'approvisionnement et de consommation énergétiques. La crise était ainsi présentée comme une opportunité de s'engager plus fermement dans la prise en compte du risque climatique.

Dans la négociation internationale, la France soutient activement la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME), idée déjà portée par le président Chirac et reprise par Nicolas Sarkozy. Celle-ci permettrait de disposer d'un système de suivi des multiples conventions internationales existantes en matière d'environnement au sein d'une même institution, considérée comme un tremplin pour négocier plus facilement sur des bases donnant-donnant. A la veille du sommet de Copenhague, on a vu les initiatives françaises se multiplier. Sarkozy veut s'afficher à l'avant-garde de ce projet. Sa stratégie est de se mettre le maximum de partenaires dans la poche. La France prend acte du fait que le climat est devenu un enjeu structurant dans la construction des alliances internationales. Ainsi le plan *justice climat*, qui met l'accent sur les mécanismes de compensation à l'égard des pays les plus vulnérables, est une façon de signifier son soutien aux pays en développement, et ainsi de se présenter comme un partenaire compréhensif et attentif. Plus encore, la position commune scellée mi-novembre avec le Brésil a d'une part permis à la France de se présenter à l'avant-poste de la lutte contre le réchauffement climatique - et la déforestation en particulier -, mais aussi d'autre part à renforcer une politique de rapprochement plus étroit avec le Brésil amorcée depuis le début de la présidence Sarkozy. En outre, le volte-face du président Obama qui a finalement annoncé qu'il se rendrait à Copenhague le dernier jour de la négociation aux côtés de ses homologues a été associé, entre autres, aux appels pressants du président français à l'égard du président américain.

### Limites de l'exercice de leadership

Ainsi on le voit, et plus encore ces dernières semaines, la France entend jouer dans le cadre de la négociation climatique un rôle d'intermédiaire, de médiateur, de facilitateur. Cette posture est d'autant plus crédible qu'elle n'est pas un gros pollueur : ses émissions sont faibles par rapport au reste des pays industrialisés, ce qui tient à une production d'électricité qui repose essentiellement sur l'énergie nucléaire - point contestable et contesté mais c'est un autre débat. Ainsi dans la négociation, elle peut se présenter comme un bon élève, respectueux de ses engagements. Le niveau de ses émissions a été ramené à celui de 1990 au milieu de la décennie des années 2000, ce qui permet de militer sans hypocrisie pour des objectifs chiffrés contraignants plus importants pour les pays industrialisés. Toutefois l'exercice a ses limites. Si la France peut faire valoir son modèle énergétique peu émetteur, elle n'est pas encore en pointe en matière d'adaptation, et notamment de recours aux énergies propres (elle n'atteint pas les 10% d'énergies renouvelables qu'elle ambitionne depuis 2004), en particulier dans les transports, et plus encore dans l'habitat. Outre cet aspect qui n'est peut-être qu'affaire de temps, la France est tenue de tenir compte de ses partenaires européens dans le cadre de la négociation internationale. Et à cet égard, le plan *justice-climat*, " sorti du chapeau " à quelques semaines de l'ouverture du sommet, a été critiqué pour son occurrence sans concertation avec les autres pays européens. Et ceci a de fait jeté un froid sur la volonté de la France d'être leader de la question à l'échelle européenne, ce qu'elle avait manifesté en faisant adopter non sans difficulté le plan énergie-climat de l'UE sous présidence française en décembre 2008. Ainsi le plan justice-climat a été critiqué pour sa promotion franco-française alors que l'Union européenne est engagée en tant que telle dans le processus onusien. Cette initiative de cavalier seul a donc été reçue avec amertume par les partenaires européens, et ce plus encore du fait d'un décalage apparent entre ce qui est préconisé dans ce plan et les positions défendues par les négociateurs français à Bruxelles ou dans le cadre de la convention climat.

Quoi qu'il en soit, pour les mois à venir et la poursuite de la négociation, la France est désormais tenue par cette posture volontariste affichée de manière forte ces dernières semaines. Si les discours ne sont pas suivis de mesures concrètes, inscrites dans la durée, alors la France se décrédibilisera aux yeux du monde pour avoir affiché de manière ostentatoire sa revendication de leadership sur la question. Il va notamment falloir payer la facture, la dette climatique, et engager des sommes importantes dans les mesures de financement de l'adaptation des pays les plus vulnérables, ce qui constitue un point clé des discussions qui se tiennent à Copenhague. C'est donc en particulier sur ce point que la France sera jugée pour son passage de la rhétorique à l'action. ■

## La position de la Chine dans les négociations sur l'après-Kyoto (1)

Pim Verschuuren, assistant de recherche à l'IRIS

**L'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique a multiplié les pressions civiles et diplomatiques pour intégrer la Chine dans un traité international contraignant et succédant au système de Kyoto, insuffisamment efficace dans la réduction des émissions de carbone au niveau mondial. La Chine a traditionnellement fait preuve de retenue diplomatique dans la gouvernance internationale du changement climatique et n'est soumise à aucune contrainte sous le régime de Kyoto alors que les émissions de carbone chinoises ont augmenté de 80% depuis 1990 et que depuis 2007 la Chine est le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, avec un quart des émissions de la planète.**

### **Premier pollueur mondial et croissance continue : de la nécessité d'inclure la Chine dans un système anti-émissions international contraignant**

Le poids de la Chine dans les rejets de dioxyde de carbone mondiaux s'explique par la forte dépendance de l'économie chinoise vis-à-vis du charbon ; 80% de l'approvisionnement énergétique de l'économie chinoise est fondée sur le charbon, source énergétique la plus polluante à ce jour. De plus, la forte croissance économique chinoise et son mode de développement fulgurant provoquent un exode rural massif (2) et l'urbanisation participe également à la rapide hausse des émissions de gaz carbonique chinoises ces dernières décennies. Le modèle de développement chinois a déjà engendré de profonds déséquilibres écologiques au niveau local. La Chine compte treize des vingt métropoles les plus polluées au monde, les pluies acides se sont multipliées sur une grande partie de son territoire et de nombreuses terres sont touchées par la désertification. Les contraintes de la croissance chinoise sur les ressources et l'environnement local ont progressivement poussé Pékin à tenter d'infléchir ses émissions de carbone. Le onzième plan quinquennal (2006-2010) puis le National Climate Change Programme (2007) ont pour la première fois établi des standards sur les nouvelles capacités industrielles ainsi que des objectifs de réduction des consommations énergétiques. Des investissements importants ont également été dirigés vers les énergies renouvelables (3).

Cependant les ambitions de Pékin restent entravées par une difficile application des mesures centrales au niveau local. Les provinces chinoises sont soucieuses de conserver leur compétitivité et le morcellement du tissu industriel ne favorise pas une traduction homogène des règles. En outre, le ministère de la Protection de l'Environnement (MEP) dispose de peu de moyens humains et financiers face à l'ampleur de la tâche. A ces contraintes il faut ajouter le peu de lisibilité dans le développement futur de l'économie chinoise, qui réduit les possibilités de calcul des émissions et des restrictions possibles de la part de la Chine.

Les difficultés de Pékin à mettre en place une politique environnementale efficace au niveau national s'accompagnent de l'absence de restrictions d'émissions pour la Chine au sein du régime climatique international mis en place à Kyoto. La Chine a ratifié le Protocole de Kyoto en août 2002. Grâce à son statut de pays en développement, elle ne fait pas partie des pays de l'Annexe I du protocole contraints à des quotas de réduction d'émission, et n'est donc soumise à aucune obligation formelle dans la lutte contre le changement climatique. Pourtant la Chine tient un rôle important dans le Protocole de Kyoto grâce au « mécanisme de développement propre » (MDP) qui lui permet d'accueillir des investissements originaires de pays industrialisés pour des projets environnementaux sur son sol et d'allouer ainsi des crédits d'émission supplémentaires à ces pays industrialisés. Ce procédé concède à ces derniers une alternative pour atteindre leur objectif de réduction et génère des investissements dans des projets environnementaux dans les espaces non-développés. La Chine a conduit une politique volontariste visant à favoriser l'accueil de ces investissements et est aujourd'hui le premier récepteur de MDP (60% du total des MDP). Mais ce système des MDP n'est pas suffisamment ambitieux et combiné à l'absence de quotas d'émissions assignés à la Chine, le Protocole de Kyoto n'a pas réussi à limiter l'augmentation importante des émissions depuis le territoire chinois.

Le caractère extraordinaire de la croissance économique chinoise fait de la Chine un élément-clé de la lutte contre le réchauffement climatique. Non seulement la Chine est la première source d'émissions de gaz à effet de serre au monde mais l'écart se creuse chaque année puisque les deux tiers du taux de croissance des émissions de carbone mondial incombent à la Chine (4).

### **Le discours chinois dans les négociations climatiques : rhétorique développementaliste et rejet de la responsabilité du réchauffement sur les pays du Nord**

Face aux critiques récurrentes à l'égard de sa position de pollueur-non payeur, Pékin avance à la fois son droit au développement et les efforts entrepris dans la décarbonisation de son économie. Un des arguments forts de la Chine est de désigner les pays industrialisés comme coupables « historiques » de la dégradation environnementale et détenteurs des capacités de lutte et d'adaptation face au réchauffement climatique. A l'instar des pays en développement, la Chine entend donc rester en dehors de tout traité international contraignant (avec des obligations chiffrées de réduction d'émissions) et demande aux pays développés de financer la lutte contre le réchauffement dans le reste du monde. La Chine s'est constamment alignée sur les pays en développement (PED) afin de maintenir son statut dérogatoire dans les engagements du Protocole de Kyoto. La Chine est un des porte-paroles du Groupe des 77, qui regroupe

130 Etats non-industrialisés. Ceux-ci comptent sur le poids diplomatique de la Chine pour défendre leurs intérêts dans la géopolitique du climat.

Lors de la Conférence de Poznan (décembre 2008), Pékin a fait de l'engagement des pays industrialisés sur des objectifs de moyen terme un préalable à la décision d'objectifs mondiaux de long terme. Elle a milité pour leur assignation à des réductions d'émissions à hauteur de 25 à 40% pour 2020 par rapport à 1990. Elle sollicite également une mise à contribution unilatérale de ces mêmes pays en matière de transfert financier et technologique afin d'aider les PED à faire face aux coûts des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (5). Elle est par ailleurs opposée à toute taxe carbone aux frontières destinée à réajuster les conditions de concurrence entre les pays développés et les PED. La proposition de législation climatique Waxman-Markey en débat au Congrès américain prévoit de taxer les importations de produits dont la fabrication est hautement émettrice de carbone. Pékin est fortement opposée à ces taxations et renie sa responsabilité dans les rejets de gaz à effet de serre. La délégation chinoise dans les négociations sur le climat a proposé en mars 2009 de comptabiliser les émissions de carbone selon les lieux de consommation des produits et non selon leurs lieux de production (6). Ceci serait largement bénéfique à la Chine dont un tiers de la production industrielle est voué à l'export. Mais les pays développés s'opposent radicalement à une telle redéfinition des modes de calculs des émissions.

En dépit des différentes pressions, la Chine ne compte pas se désolidariser des PED. Le 22 octobre 2009 la Chine et l'Inde ont signé un accord de coopération en matière de politique environnementale et ont réaffirmé leur rejet de tout objectif contraignant d'émissions carboniques, continuant à désigner les pays industrialisés comme premiers coupables du réchauffement climatique.

### Comment contraindre la Chine ? Pressions et perspectives en vue de Copenhague et l'après-Kyoto

La situation diplomatique actuelle est inconfortable pour une Chine qui symbolise à elle seule l'hétérogénéité et les dissensions au sein du G77. Entre les pays émergents (BRIC), les pays les moins avancés (PMA) ou encore les pays de l'OPEP, les responsabilités dans le réchauffement climatique, les intérêts et les moyens de lutte contre les émissions de carbone divergent et menacent l'unité du groupe dans la négociation à l'approche de Copenhague. Par ailleurs, l'augmentation du taux d'émission de CO<sup>2</sup>/hab. et du PIB/hab. chinois remet de plus en plus en cause la rhétorique développementaliste de la Chine dans la géopolitique du climat. L'étau se resserre autour de la diplomatie chinoise qui sait qu'elle ne pourra pas sauvegarder pendant très longtemps la situation avantageuse dont elle bénéficie actuellement sous le Protocole de Kyoto. Même si Copenhague échoue à former un système contraignant de baisse des émissions, il apparaît de plus en plus évident qu'un tel système devra être mis en place après l'échéance de Kyoto, en 2012. De ce fait, les négociateurs chinois se crispent sur leurs positions et accusent les pays développés de saborder Copenhague en voulant enterrer le système de Kyoto. Dans sa prise de position pour l'application de la Feuille de route de Bali en mai 2009, la Chine a demandé à ce que les pays développés s'engagent à réduire collectivement leurs émissions d'au moins 40% en 2020 par rapport à 1990 et uniquement sur les territoires nationaux (sans les mécanismes de flexibilité prévus par les MDP) (7).

Entre la volonté d'asseoir son développement économique en cours, son attachement au groupe des pays en développement et la nécessité d'alléger les pressions diplomatiques liées à l'approche du sommet de Copenhague, la politique climatique chinoise oscille au nom du pragmatisme. Beaucoup d'observateurs considèrent qu'une ouverture de la diplomatie climatique chinoise peut se faire dans un cadre plus restreint, en particulier dans celui de la coopération sino-américaine (le « G2 »). La visite d'Obama en Chine ces jours-ci doit permettre un « nouveau départ historique » dans les relations bilatérales, selon le ministre des Affaires étrangères chinois He Yafei (8). Le climat sera un élément du nouveau cadre de négociation du tandem Chine-Etats-Unis, responsable de plus de 40% des émissions globales. Face à l'éventuelle impasse des négociations multilatérales, les Etats-Unis peuvent tenter d'engager la Chine dans des négociations climatiques bilatérales, ou trilatérales avec l'Union européenne. Une coopération ouverte avec les pays industrialisés constitue un préalable nécessaire à une réussite des négociations climatiques et à l'établissement d'un régime contraignant pour l'après-Kyoto. ■

(1) Article paru sur affaires-strategiques.info le 16 novembre

(2) Chaque année 10 millions de personnes migrent de la campagne vers la ville, alors qu'un consommateur urbain consomme trois fois plus d'énergie qu'un rural (B. Barreau & J. Buba, « La Chine dans le processus de Copenhague : la difficile inclusion d'un grand émergent », in *Politique Climatique : une nouvelle architecture internationale*, p.227, juin 2009).

(3) *Ibid*, p.230.

(4) Les émissions de carbone chinoises croissent chaque année de 8%. Netherlands Environmental Assessment Agency, 2008. <http://www.pbl.nl/en/publications/2...>

(5) *The Guardian*, 8 décembre 2008.

(6) *The Guardian*, 17 mars 2009.

(7) *Implementation of The Bali Roadmap*, National Development and Reform Commission, 20 mai 2009. <http://en.ndrc.gov.cn/newsrelease/t...>

(8) *AFP*, 6 novembre 2009

## Brazil aiming at a leading role in Copenhagen (1)

By Thiago de Aragão, research fellow for the IRIS

**Brazil, along with France, intends to leverage strong engagement from industrialized and developing countries in order to define bold agreements for the reduction of greenhouse gas emissions by 2020. Both countries want an 80% reduction in the emission of greenhouse gases compared to levels in 1990. They have also agreed to a reduction of at least 50% by 2050.**

Brazil's main objective is to show its commitment to sustainable development and its level of concern about the emission of greenhouse gases. The actions proposed by Brazil are expected to promote a 36.1 to 38.9% reduction on the emissions the country would achieve by 2020 if nothing was done. Of this total, 20% will result from an 80% drop in deforestation of the Amazon. According to estimates by the National Institute for Space Research (INPE), Amazon deforestation levels in 2009 will be the lowest in the last 21 years, with a 40% reduction in comparison to last year's numbers.

Furthermore, an agricultural/ecological zoning system was developed in order to supervise the expansion of sugar-cane crops for the production of Ethanol fuel. The system allowed an increase in the crop's plantation area, while prohibiting expansion in protected areas like the Amazon and Pantanal.

The Brazilian strategy is becoming quite embarrassing for developed countries that are not environmentally active, forcing them to accept bolder goals for the Copenhagen Protocol. More than that, encouraging them to invest more financial resources to fight climate change in developing countries. The perception behind this change of focus is that Brazil can benefit a great deal from transitioning to a low carbon economy : after all, the country has one of the cleanest energy matrixes in the world, is a world-leader in biofuels and most of its emissions (illegal deforestation) is not linked to economic growth.

Brazil is also in favor of approving regulations that enable and popularize technologies that are still protected by patents, generally owned by wealthy countries. In order to foster technology transfers, the Brazilian government has already proposed the establishment of a multilateral public fund to invest in purchasing licenses for manufacturing products and using patent protected processes and equipment. The Brazilian committee will also argue that the intellectual property regime cannot have the sole objective of protecting the copyrights of inventors.

In Brazil's view, developing countries should fully explore their national capacities for investments in the climate agenda. However, the country also states that there is a need for an increase in financing and technology transfers. The claim suggests that if these initiatives do not come from developed nations, it will become increasingly harder to face climate change while increasing economic and social development. The contribution from developed countries is not seen as a donation, but as an international obligation.

Changing its posture towards a reduction in greenhouse gas emissions, Brazil wants to be the leading name behind an international pact to fight climate change. Even though Brazil's International Relations seem to be in good shape, the Lula administration still needs the so-called international "big break". Since 2003, the Brazilian President has been trying a series of diplomatic maneuvers that have not been as successful as expected. In spite of the successful 2016 Olympic bid for Rio de Janeiro, one cannot forget the Honduras episode, in which Deposed Honduran President Manuel Zelaya took shelter in the Brazilian Embassy, inciting much controversy in international public opinion.

The Brazilian Government's stand at the 15th United Nations Framework Convention on Climate Change also has a lot to do with the 2011 presidential elections. Senator Marina Silva, known for her political influence on environmental issues, has left the Labor Party to run for President.

Losing her represented a significant imbalance for the party and the President, as her candidacy makes it harder for the Government to use comparisons between President Lula and ex-president Fernando Henrique Cardoso's Government as an advantage for reelecting the party.

The presidential elections - though not admitted - influenced Brazil's current stand in Copenhagen, because if the country's campaign is successful, it would represent a powerful argument for President Lula's candidate Dilma Rousseff in her battle against Marina Silva when it comes to environmental issues. ■

(1) Article paru sur affaires-strategiques.info le 1er décembre

## “Regards sur le sommet de Copenhague”

**Entretien avec Dominique Voynet, Maire de Montreuil, Sénatrice de Seine-Saint-Denis, ancien Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire**

### Quelles sont les limites de la gouvernance mondiale en matière d'enjeux environnementaux ?

Il n'y a pas de cadre institutionnel unifié en matière d'environnement, à l'image du travail (OIT) ou du commerce (OMC). Il y a donc un défaut de vision globale et une dispersion de la négociation internationale sur les enjeux environnementaux, ce qui est néfaste pour une gestion optimale des multiples questions que cela recouvre. Une organisation internationale de l'environnement permettrait de corréler la multiplicité des conventions existantes, qui seraient examinées tour à tour. L'idée n'est pas forcément d'avoir un accord global porté par l'organisation mondiale de l'environnement qui embrasserait toutes les thématiques environnementales, mais tout au moins un lieu unique ne serait-ce que pour avoir une négociation équilibrée avec l'OMC, afin que les questions environnementales ne soient pas traitées comme des avatars ou des sous-produits de la négociation commerciale. De plus, cela faciliterait une logique donnant-donnant sur les différents textes et conventions : un Etat qui fait un effort particulier sur une thématique qui bouleverse ses habitudes et les comportements de ses acteurs économiques pourrait ainsi éventuellement avoir des contreparties sur un autre texte. C'est d'ailleurs ce qui se passe par exemple au niveau communautaire, où on a souvent des négociations de ce type. Il y a des négociations de différentes natures. Chacun son tour, selon les thématiques abordées (protection de la couche d'ozone, gestion de la biodiversité, trafic des animaux protégés, trafic des déchets dangereux, etc.) est tour à tour victime et responsable. D'où l'idée d'un cadre unique permettant de disposer de davantage de marge de négociation.

### Que pensez-vous de l'attitude des Etats-Unis dans la négociation sur le climat ?

L'objectif annoncé par Obama est très faible, largement insuffisant si on le rapporte aux niveaux de 1990, mais c'est psychologiquement bien joué pour donner des gages de bonne volonté. Quoi qu'il en soit, je trouve qu'on se sert de l'attitude des Etats-Unis de façon indécente. En effet, au motif que les Etats-Unis ont refusé de ratifier le protocole de Kyoto et qu'ils refusent de prendre des engagements dans un cadre multilatéral, d'autres ont ainsi justifié leurs hésitations et leurs ambiguïtés. Les Européens ont montré du doigt le grand satan américain, sans véritablement prendre la mesure de ce qui se passait outre-atlantique. Beaucoup de villes et d'Etats fédérés américains ont pris des dispositions importantes, et même l'Etat fédéral a fait beaucoup au travers d'un financement conséquent de programmes de recherche fédérale et de développement des technologies, ce qui à terme leur confèrera un important avantage technologique. Dans un certain nombre de domaines, les panneaux solaires par exemple, les Américains développent de solides capacités techniques, et le risque est qu'ils imposent leurs standards, d'autant plus qu'ils ont une très grande marge de progression en matière de technologies vertes.

### L'Union européenne est-elle l'acteur vertueux de la négociation ?

Incontestablement à Kyoto l'Europe a joué un rôle important. A l'époque, les Etats-Unis voulaient bien participer à la négociation mais affirmaient ne vouloir prendre aucun engagement ferme. De plus, les pays producteurs de pétrole, l'Arabie saoudite en tête, faisaient tout pour qu'il n'y ait pas de décisions contraignantes qui puissent impacter sur leurs ventes. De fait, l'Europe apparaissait comme le seul acteur, historiquement gros émetteur, prêt à assumer ses responsabilités, y compris par des politiques nationales et pas seulement par des mécanismes de droits à polluer. Elle apparaissait aussi comme l'acteur capable de financer les pays du Sud, prêt à transférer les meilleures technologies disponibles. Mais si l'Europe a respecté peu ou prou ses engagements, c'est dans un contexte de crise et de stagnation économique à la fin des années 90's. Et elle n'a pas cherché à s'engager par la suite de manière plus volontariste. L'Allemagne en particulier a tenu ses engagements grâce au démantèlement des industries est-allemandes.

### Que doit-on attendre des pays émergents ?

La liste des pays dits de l'Annexe I - ceux qui doivent s'engager à des objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions - n'a aucun sens aujourd'hui. En effet, certains pays peu émetteurs par habitant - parce qu'ils sont très peuplés - sont dorénavant des acteurs économiques qui ont les moyens d'anticiper et de prendre des mesures qui permettraient de limiter leurs émissions. Ainsi de la Chine, qui a aujourd'hui les moyens de mieux faire. La grande habileté des émergents a été de se faire le porte-parole de fait du G77, groupe des pays en voie de développement, qui est en fait très hétérogène. Il faudrait donc décliner pour les émergents, et au cas par cas, le principe de responsabilité commune mais différenciée.

### Avez-vous le sentiment d'une mobilisation croissante sur les enjeux environnementaux, et l'enjeu climatique en particulier ?

On voit bien ces jours-ci, alors que la conférence commence à peine pour une durée de deux semaines, que l'effet médiatique s'exprime de façon très forte. La mobilisation n'est pas tant croissante, que cyclique, au gré des RDV médiatiques. Pareil pour la mobilisation au sommet des Etats. Or tous les grands partenaires de la négociation ont donné jusqu'à ces dernières semaines l'impression de ne pas voir l'échéance arriver et ont laissé les négociateurs pinailler et discuter en boucle sur des aspects secondaires depuis Bali. On a l'impression que chacun a sous-estimé l'importance de l'échéance de Copenhague pendant des mois et que soudain tout le monde se réveille. Ainsi on a des effets de loupe et on met l'accent tour à tour sur des sujets qui font l'actualité, aujourd'hui Copenhague, hier le procès Erika, etc. A chaque fois on s'alarme, on s'indigne, sans que l'intérêt s'inscrive dans le temps et produise des résultats tangibles

en termes de prévention. Ainsi, il y a un grand fossé entre ce que les Etats se disent prêts à faire quand les feux de l'actualité attirent l'attention sur un grand dossier, et ce qu'ils font vraiment quand les médias sont passés à autre chose. De fait le risque est que dans le cas de Copenhague également on ait d'importants effets d'annonce, comme on l'a vu ces derniers jours, mais à terme un non respect des engagements pris.

## Irez-vous à Copenhague ?

Je connais bien la façon dont fonctionnent ces rendez-vous internationaux : des milliers de gens sont mobilisés, négociateurs, députés, journalistes, militants associatifs. Il y a énormément de manifestations organisées autour de l'événement pour interpeller les dirigeants. Dès qu'un négociateur sort d'une réunion de travail, tout le monde le questionne, puis commente, et distribue ensuite les baffes et les bons points. Mais bien que ce soit important pour mobiliser l'opinion publique mondiale, cela n'a aucune influence sur la marche des négociations.

Alors pour ma part, même si j'y ai été invitée dans le cadre de mes fonctions de maire, je ne compte pas y aller. Cela étonne les gens, alors que pourtant l'écobilan d'un tel déplacement rapporté à la valeur ajoutée dans la négociation serait extravagant. ■

## “Les pays industrialisés doivent s'engager plus fermement”

Entretien avec Karine Gavand, chargée de campagne Climat chez Greenpeace

### Quelles sont les conditions d'un accord efficace et équitable à Copenhague ?

Un accord équitable consisterait avant tout en une mise en œuvre stricte du principe de responsabilité commune mais différenciée, et en cela les pays industrialisés doivent s'engager plus fermement. Car si on se penche sur les chiffres des émissions par habitant, on constate que le mode de vie à l'occidentale est responsable de la croissance des courbes : un américain émet en moyenne 20 tonnes de CO<sub>2</sub>, un Européen 10 tonnes, un Chinois 4 tonnes, un Indien 1,5 tonne. Ces différences doivent se traduire dans les objectifs de réduction des GES et dans l'échelle de mesure de ces objectifs. Pour les pays industrialisés il faut des objectifs en termes absolus. Pour les pays en développement, et notamment les émergents, on préconise une approche de calcul des objectifs non pas en termes absolus, mais en termes de déviation de la courbe de croissance des émissions, tout au moins pour la prochaine période d'engagement. Il faut ensuite des transferts de technologie et des transferts de fonds. L'argent doit servir au soutien aux pays en développement pour réduire leurs émissions et adapter leur processus de développement à des modèles énergétiques sobres en carbone. L'accès aux services énergétiques est vital pour les pays en développement, ne serait-ce que pour développer l'accès à la santé et l'accès à l'éducation, et cela doit se faire avec des technologies qui ne nuisent pas au climat.

Pour qu'il soit efficace, il faut obtenir un accord contraignant à échelle multilatérale. Nous défendons plutôt l'idée de deux protocoles pour s'assurer de ne pas perdre les acquis de Kyoto. Ce n'est pas une opposition de principe, mais cela tient à une crainte qu'un transfert de tous les éléments acquis via les mécanismes de Kyoto dans un nouveau protocole nuise à la teneur de l'accord final, en particulier à cause des Etats-Unis qui ne sont pas en faveur de cet accord multilatéral contraignant et préconisent des mécanismes d'observance et de vérification à échelon national, alors que cela aurait pour effet qu'aucune garantie ne soit appliquée pour vérifier si les Etats respectent leurs engagements. Etant donnée la position américaine, l'idée serait plutôt de maintenir les acquis de Kyoto avec un mécanisme d'amendement au protocole pour engager tous les pays contraints par celui-ci sur une prochaine période d'engagement. Et le deuxième protocole viserait à mettre en place un jeu coopératif parallèle, où il faudrait entre autres intégrer toute la question des financements pour les pays en développement.

### L'attitude des pays industrialisés est-elle à la hauteur de leurs responsabilités ?

Les pays industrialisés sont responsables des trois quarts des émissions de GES qui stagnent aujourd'hui dans l'atmosphère. Ce décalage par rapport aux pays en développement crée une forte injustice, d'autant plus que ce sont ces derniers qui sont les plus vulnérables aux effets du dérèglement climatique, en particulier l'Afrique et les petits Etats insulaires. Les pays développés ont une " dette climatique " à l'égard des pays en développement. Or il apparaît qu'ils prennent du temps à prendre des mesures nécessaires pour lutter contre ce phénomène qui a pourtant été mis en lumière il y a des années. Quand on cumule les engagements des pays industrialisés sur la table à Copenhague, on obtient une réduction de 10 à 17% de réduction des émissions mondiales d'ici à 2020 alors que le GIEC recommandait en 2007 des réductions de 25 à 40% pour ces pays.

Les Etats-Unis en particulier n'ont pas une attitude constructive. Les chiffres qu'ils viennent d'annoncer ne sont pas nouveaux, ils correspondent aux propositions actuellement en débat au Congrès américain, soit une réduction de 10 à 17% de leurs émissions d'ici à 2020 par rapport à 2005. Pour le protocole de Kyoto, la référence est l'année 1990, or si on rapporte la proposition américaine aux chiffres de 1990, alors la réduction est ramenée à 4%, ce qui est en-deçà de ce que l'on peut attendre d'un des plus gros pollueurs de la planète. Pour les Américains, le choix de 2005 montre qu'ils ne sont pas prêts à accepter l'héritage des huit années d'obscurantisme en matière climatique de la période Bush au cours desquels les émissions américaines ont augmenté. Mais du coup pour rattraper leur retard, ils devraient s'engager sur des chiffres plus importants.

Les Européens ne sont pas si volontaristes que cela. Ils ont proposé une réduction de 20% de manière unilatérale, et de 30% dans l'hypothèse d'un accord international satisfaisant à Copenhague. On est quoi qu'il en soit dans le bas de la fourchette des recommandations du GIEC en 2007, alors même que ces prévisions apparaissent aujourd'hui dépassées car sous-estimées. De plus, l'objectif européen de réduction de 20% est en fait presque acquis mécaniquement. On est aujourd'hui à mi-parcours, soit 10% de réduction par rapport à 1990. Or compte tenu des politiques climatiques déjà en place, compte tenu de la récession économique qui va contribuer à réduire les émissions de GES, compte tenu du fait qu'il y a beaucoup de mécanismes de compensation dans les pays tiers ce qui veut dire qu'on peut compenser les objectifs de réduction des émissions de GES qu'on devait faire en Europe en finançant des projets dans des pays tiers, et compte tenu du fait qu'on a pleins de surplus de permis à polluer hérités de la période Kyoto (dû notamment à l'effondrement de l'économie de l'Est), l'Europe peut aller à son objectif de 20% de réduction sans faire d'effort supplémentaire. Ce qui veut dire qu'elle peut et qu'elle doit faire plus. Ce que propose de faire l'Europe d'ici à 2020 équivaut à ce que propose de faire les Etats-Unis dans la même période. Elle se repose vraiment sur ses lauriers et sur ses acquis de la précédente période, et sur tous les échappatoires prévus par les mécanismes mis en place au niveau européen (externaliser les efforts dans des pays tiers, profiter des surplus de la période précédente, etc.)

### Que pensez-vous du plan *justice-climat* présenté par le ministre français de l'environnement à quelques semaines du sommet ?

Ce plan sonne comme une initiative très personnelle du ministre de l'environnement, dont on voit mal comment elle s'intègre dans le processus de négociation internationale, et dans quelle mesure elle peut l'influencer. Si cette initiative n'est pas soutenue par d'autres pays européens, elle ne pourra pas apporter grand-chose car l'Europe doit s'exprimer d'une seule voix. De plus, cette initiative n'est pas forcément constructive car il y a beaucoup de propositions qui apparaissent en décalage avec les positions que défend la délégation française que ce soit à Bruxelles ou au cours des conférences préparatoires de Copenhague. On a ainsi un sentiment de dispersion de la position française. Par exemple, sur la déforestation, il y avait eu un consensus trouvé au sein de l'Union européenne l'année dernière, sous présidence française, qui évoque un objectif de réduction de moitié la déforestation tropicale d'ici à 2020. Ce que propose le plan Borloo, c'est de réduire de moitié la déforestation dans les 30 ans qui viennent, donc d'ici à 2040, soit 20 ans de plus que la proposition avancée dans le cadre européen ! On a entendu récemment à Manaus Nicolas Sarkozy parler de réduction de moitié de la déforestation d'ici à 2020, donc il est resté sur la position européenne. Tout cela est un peu flou. De même pour la proposition d'une contribution climat-énergie universel : il s'agit d'une proposition fortement soutenue par les associations mais tuée politiquement depuis des mois par certains gouvernements et notamment la France qui ne l'avait auparavant jamais soutenue dans la négociation. De même pour la proposition de taxe sur le fret maritime et aérien qui n'est pas formulée de la même manière dans le plan Borloo et dans les négociations en vue de Copenhague. La proposition d'une taxe de 0,01% sur les transactions financières est un peu tardive et on peut douter de sa capacité à être opérationnelle là dans les temps.

### Comment se mobilise la société civile et les opinions publiques?

On a toujours eu du mal à faire descendre les gens dans la rue sur la problématique du réchauffement climatique. C'est un enjeu qui paraît lointain, à la fois dans le temps et dans l'espace : on parle d'augmentation du niveau des mers à l'horizon 2100, on parle souvent d'impact sur les pays africains sans évoquer les menaces qui pèsent sur notre pays. D'ailleurs nous avons cette année organisé une campagne d'information sur l'impact du réchauffement climatique sur les vignobles français pour essayer de rapprocher les gens du combat. Après tout, il s'agit de la pire nouvelle que l'on puisse annoncer à l'humanité qu'elle est en train de se détruire. Mais les gens ont tendance à se refermer sur eux-mêmes.

Toutefois il y a de véritables moments d'effervescence autour du climat, qui tiennent aux grands rendez-vous internationaux (Copenhague), aux réglementations qui tendent à se développer (Paquet énergie climat à Bruxelles, Grenelle de l'environnement en France) mais surtout aux impacts des dérèglements climatiques qui sont de plus en plus perceptibles (canicule en France en 2003, événements climatiques extrêmes comme Katrina dont on sait qu'ils vont se répercuter de manière toujours plus violente et toujours plus fréquente à cause du réchauffement climatique). Cela participe à cette prise de conscience générale. On sent qu'il y a une vraie mobilisation et envie d'agir, à la fois à l'échelle individuelle mais aussi pour essayer de faire passer un message aux politiques.

Nous disposons de divers outils inter associatifs, qui seront particulièrement actifs tout au long des deux semaines de négociation à Copenhague. Il est notamment prévu de publier au jour le jour un journal pour rendre compte de l'avancée des négociations, intitulé Eco, rédigé pendant la nuit par des bénévoles et volontaires de toutes les ONG impliquées. Nous avons sur place des rendez-vous quotidiens prévus avec tous les délégués du Climate Action Network pour partager les informations récupérées dans les couloirs, des points de vue sur l'évolution de la négociation. Greenpeace et toutes les ONG engagées dans le processus de négociation internationale seront mobilisées à Copenhague. ■

Lien ultimatum climatique : <http://www.copenhague-2009.com/>

## Quel mix énergétique pour répondre au défi climatique?

Retrouvez l'entretien avec Bernard Bigot,  
Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

au lien suivant :

<http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article2489>

*Le CEA a réalisé récemment un dossier « Energies, climat : les défis de la recherche », accessible sur son site internet :*

*[http://www.cea.fr/energie/energies\\_climat\\_les\\_defis\\_de\\_la\\_recherche](http://www.cea.fr/energie/energies_climat_les_defis_de_la_recherche)*

## **Le nucléaire : une alternative pour lutter contre le réchauffement climatique?**

**Retrouvez les points de vue de Bernard Bigot,  
Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA)  
et de Corinne Lepage, député européenne et ancien ministre de l'environnement**

**au lien suivant :  
<http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article2490>**

## Comprendre les grandes lignes de l'enjeu climatique

### Éléments de chronologie sur l'enjeu climatique

Mireya Ardila, étudiante à l'IPRIS

#### De la prise de conscience du risque climatique par la communauté scientifique et de son inscription sur l'agenda politique international...

1824 : Un article du mathématicien et physicien français Joseph Fourier, publié dans les Annales de Chimie et de Physique, décrit ce qu'on appellera plus tard " l'effet de serre ".

1896 : Svante Arrhenius, chimiste suédois, avance pour la première fois l'idée que l'activité humaine contribue à l'effet de serre. Il prédit que l'utilisation de combustibles fossiles augmentera la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et entraînera une élévation de la température de la planète.

1938 : L'ingénieur britannique Guy Callendar publie un travail où il démontre que les combustibles fossiles sont responsables de l'élévation de la température sur la planète. Son travail fût ignoré.

1958 : Le chimiste américain Charles Keeling commence à mesurer de façon continue les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère terrestre et démontre une tendance à la hausse. Ses études ont permis d'établir un graphique, la courbe de Keeling, qui constitue encore aujourd'hui une référence régulièrement actualisée.

1968 : Création du Club de Rome qui publie quatre ans plus tard un rapport intitulé The limits to growth. Celui-ci pointe du doigt les conséquences de l'augmentation de la population mondiale associée à l'accès et à l'exploitation des ressources naturelles.

1972 : La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain se tient à Stockholm. Les questions environnementales sont alors désignées comme préoccupations internationales et un programme spécifique est créé : le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

1987 : Publication du rapport Brundtland intitulé Notre avenir à tous. Il définit le développement durable comme " un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. "

1988 : Création du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) avec pour objectif de coordonner la recherche scientifique sur les enjeux climatiques. Son premier rapport est publié en 1990 et prévoit une augmentation de 0.3°C par décennie de la température moyenne de la planète au XXIe siècle. En 2007, à l'occasion de son quatrième rapport, le GIEC établit fermement la responsabilité de l'homme dans le réchauffement de la planète et évoque des scénarios qui pourraient aboutir à des dérèglements climatiques dévastateurs à l'horizon de plusieurs décennies.

1992 : La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) se tient à Rio. La convention-cadre sur le changement climatique (CCNUCC) est adoptée (entrée en vigueur en 1994 et actuellement ratifiée par 189 Etats). Une centaine de chefs d'Etat adopte l'Agenda 21, série de 2500 recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques sur l'agenda politique.

1997 : A l'occasion de la troisième conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tient à Kyoto, un protocole est adopté dans le cadre duquel les pays industrialisés acceptent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'environ 5,2% d'ici à 2012 par rapport aux niveaux de 1990. En 2001, le président américain George W. Bush renonce au protocole en affirmant qu'il nuirait à l'économie de son pays. Le protocole de Kyoto entre en vigueur en 2005 après sa ratification par 141 pays, dont 107 en développement

2007 : La treizième conférence des Nations Unies sur les changements climatiques se tient à Bali. Une feuille de route est établie pour définir les objectifs de la prochaine période d'engagement du protocole de Kyoto et élaborer des mécanismes de financement de l'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique. L'échéance fixée est décembre 2009, date du sommet de Copenhague qui doit sceller les engagements des pays parties au terme d'un cycle de négociation de deux ans. ■

Sources : La Documentation Française, Le Monde, CNN.

## Glossaire pour mieux comprendre les enjeux de Copenhague

Kyan Baharifar, étudiant à l'IPRIS

### " Les mots des maux du climat " : le vocabulaire du changement climatique

**Acclimatation** : adaptation physiologique des êtres vivants aux variations climatiques.

**Adaptation** : ajustement des mécanismes d'un système naturel en réponse à changement climatique hypothétique ou réel dans le but d'en atténuer les effets néfastes.

**Agenda 21** : plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle, adopté par cent soixante-treize chefs d'État lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, proposant 2500 recommandations pour lutter contre le changement climatique

**Anthropique** : adjectif utilisé pour désigner tout changement ou variation résultant directement ou indirectement de l'activité humaine. La pollution des cours d'eau et des sols par les pesticides ou la déforestation en sont des exemples.

**Année de référence** : année choisie pour établir le pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre que les États doivent atteindre. Pour l'ONU, l'année de référence est 1990.

**Atténuation** : modification des techniques de production employées par l'homme dans le but de réduire les ressources engagées et les émissions de carbone.

**Banquise** : amas de glaces flottantes dans les eaux polaires.

**Biodiversité** : exprime la diversité du monde vivant (de gènes, d'espèces ou d'éco-systèmes) dans une zone particulière ; " cette notion recouvre l'ensemble des formes de vie sur la planète, les relations qui existent entre elles et avec leurs milieux depuis l'origine commune de la vie " (CNRS).

**CCNUCC (Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)** : texte non contraignant signé au terme de la Conférence de Rio en 1992 par les pays participants visant à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui ne mettrait pas en péril le climat mondial. Le CCNUCC s'articule autour de trois points principaux : la reconnaissance de l'existence du réchauffement climatique et de son lien avec les émissions anthropiques de GES, l'objectif de la communauté internationale de plafonnement de la concentration des GES dans l'atmosphère, et enfin le principe de " responsabilité commune mais différenciée ".

**Changement climatique** : variation statistiquement significative de l'état moyen du climat. Le changement climatique s'accompagne de variations telles que la diminution de la biodiversité, la perturbation du cycle de l'eau, la hausse de fréquence et d'intensité des catastrophes naturelles, la menace de disparition de nombreux delta et littoraux ainsi que la recrudescence de maladies infectieuses.

**Climat** : ensemble des éléments météorologiques qui caractérisent les conditions moyennes et extrêmes de l'atmosphère sur une longue période dans une région donnée.

**Compensation** : action par laquelle un pays, une entreprise ou un individu qui émet du CO<sub>2</sub> rémunère un gestionnaire de ressources pour financer un projet réduisant en contrepartie les émissions de gaz à effet de serre.

**Conférence des Parties (COP)** : organe suprême de décision de la CCNUCC ; il se réunit chaque année pour faire le point de l'application de la Convention et des autres instruments juridiques connexes et prend les décisions nécessaires pour favoriser l'application effective de la Convention.

**Déforestation** : diminution des surfaces forestières résultant de l'activité humaine pour répondre généralement aux besoins de terres cultivables ou considérations industrielles. Elle est responsable d'environ 15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et participe donc directement au réchauffement climatique.

**Développement durable** : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est la définition donnée par le rapport Brundtland, intitulé Notre avenir à tous et publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies. Cette définition a servi de base à la conférence de Rio en 1992. Le développement durable intègre des préoccupations écologiques, socio-économiques et environnementales.

**Effet de serre** : phénomène naturel conduisant au réchauffement de l'atmosphère et de la surface de la planète du fait de l'exposition aux rayons solaires. L'effet de serre permet d'assurer une température 'modérée' à notre planète : sans cela, la température moyenne de notre planète avoisinerait les -18°C.

**Empreinte écologique** : indicateur visant à traduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes.

**Energie renouvelable** : énergie issue de phénomènes naturels, réguliers ou constants (le soleil, le vent, l'eau...) dont on peut assurer la disponibilité à l'échelle de plusieurs générations humaines. Les énergies renouvelables sont considérés comme étant 'non polluantes'.

**Fonds d'investissement pour le climat** : créé en juillet 2008 par la Banque mondiale pour lutter contre le réchauffement climatique, ce fonds est doté de 6,1 milliards de dollars : les premières aides bénéficient au Bangladesh, à la Bolivie, au Cambodge, au Mozambique, au Népal, au Niger, au Tadjikistan et à la Zambie.

**Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** : créé en 1991, c'est le premier mécanisme financier international qui vise à s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale tout en encourageant un développement durable au niveau international. Aujourd'hui le partenariat mondial du FEM réunit 166 pays membres ; 680 projets du FEM sont en cours ou terminés; ils impliquent plus de 150 nations en développement et pays à économie en transition.

**Fonds vert mondial** : la création de ce fond a été proposée pour la première fois par le Mexique en 2008. Cette structure servirait à financer, à hauteur de 10 milliards de dollars par an, des programmes de lutte contre le réchauffement climatique. Au centre des débats du Forum des économies majeures de Mai 2009, les discussions autour du fonds sont alors apparues comme un signal fort à six mois du sommet de Copenhague. Pourtant à ce jour, aucun accord n'a été signé et trois points importants restent en suspend : le montant de la somme versée par pays, la provenance de l'argent et les sanctions possibles en cas de non respect des engagements.

**Gaz à effet de serre (GES)** : gaz absorbant une partie des rayons du soleil en les redistribuant sous la forme de radiations qui rencontrent d'autres molécules de gaz, répétant ainsi le processus et créant l'effet de serre qui induit une augmentation de la température. Six gaz sont en cause dans le protocole de Kyoto : le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote et trois gaz fluorés (HFC, SF<sub>6</sub>, PFC).

**GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)** : créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ce groupe constitué de spécialistes en provenance de multiples pays est chargé d'évaluer de manière objective les informations scientifiques, techniques et socio-économiques liées au changement climatique.

**Intensité carbone** : quantité de carbone émis par l'activité industrielle d'un pays, rapport des émissions de GES en fonction de la croissance du PIB d'un pays.

**Marché carbone (ou "marché de permis d'émission")** : mécanisme qui consiste à allouer aux "pollueurs", Etats ou entreprises, des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> qu'ils peuvent ensuite échanger entre eux. Chaque émetteur doit alors s'assurer qu'il détient autant de permis d'émission que ce qu'il émet. Dans le cas contraire, il se trouve contraint de réduire ses émissions ou d'acheter des permis. Inversement, si ses efforts de maîtrise des émissions lui permettent de disposer d'un excédent de permis, il peut les revendre sur le marché. Ce mécanisme dit de flexibilité est prévu dans le protocole de Kyoto.

**Mécanisme pour un développement propre (MDP)** : instrument prévu dans le protocole de Kyoto qui vise à permettre aux pays industrialisés de financer des projets de développement durable dans les pays en développement et d'obtenir en échange des crédits carbone.

**Mise en œuvre conjointe (MOC)** : mécanisme qui permet à un pays développé de procéder à des investissements dans des projets réalisés au sein de pays également engagés à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

**Organisation météorologique mondiale (OMM)** : agence onusienne spécialisée dans le domaine de l'état et du comportement de l'atmosphère terrestre, son interaction avec les océans, le climat qui en est issu et la répartition des ressources en eau qui en résulte ; elle compte 188 membres.

**Pays de l'Annexe I** : groupe de pays qui dans le cadre du protocole de Kyoto sont contraints à des objectifs individuels légalement contraignants de réduction ou limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit des pays membres de l'OCDE, de l'Union européenne et des économies en transition.

**Pays de l'Annexe II** : groupe de pays qui dans le cadre du protocole de Kyoto ont pour obligation de fournir des ressources financières et de faciliter le transfert de technologies vers les pays en développement. Il s'agit des pays membres de l'OCDE et de l'Union européenne

**Permafrost** : sol perpétuellement gelé des zones arctiques ; indicateur utilisé pour rendre compte du réchauffement climatique.

**Pollueur-payeur** : principe économique qui tend à imputer au pollueur les dépenses relatives à la prévention et à la réduction des pollutions. Adopté par l'OCDE en 1972, il s'agit d'un principe essentiel sur lequel se fondent les politiques environnementales dans les pays développés. Dans le cadre de la négociation internationale, son extension est le principe de responsabilité commune mais différenciée

qui fait peser sur les pays industrialisés la responsabilité historique de l'augmentation des GES d'origine anthropique dans l'atmosphère, et les engage dès lors, eux plus que d'autres, à une double contrainte : réduire leurs émissions et financer l'adaptation.

Protocole de Kyoto : accord adopté en 1997, ratifié par 175 Etats, engageant les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% en moyenne d'ici à 2012 par rapport aux niveaux de 1990.

Puits de carbone : réservoir naturel ou artificiel qui absorbe le gaz carbonique de l'atmosphère. Les principaux puits de carbone naturels sont les sols, les mers, les forêts tropicales ou encore les tourbières.

Réchauffement climatique : phénomène d'augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère, à l'échelle mondiale et sur plusieurs années. Il y a une vingtaine d'années, de nombreux scientifiques s'interrogeaient sur l'existence " réchauffement climatique " avéré. Le débat soulevé est de taille car il remet en question toute l'activité humaine depuis la révolution industrielle des pays du Nord et confronte les paradigmes du développement. Aujourd'hui, le réchauffement est partie intégrante des grandes préoccupations internationales ; le GIEC est en charge de surveiller et d'étudier précisément le réchauffement climatique afin de fournir des statistiques et des simulations climatiques qui servent de références mondiales pour les mesures à prendre.

REDD : réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. La déforestation représente 15 à 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, devant les transports. Ce mécanisme vise à réduire ce chiffre en attribuant aux forêts une valeur financière fondée sur leur capacité de stockage de carbone. Ainsi les pays forestiers obtiennent des crédits en l'échange de leurs engagements de réduction de la déforestation dans leurs pays. Lancé le 24 septembre 2008 par les Nations unies et la Norvège, le programme UN-REDD est financé à hauteur de 35 millions de dollars par la Norvège et 2 millions de dollars par le Danemark. Cinq pays ont récemment rejoint le programme (Argentine, Cambodge, Équateur, le Népal et le Sri Lanka).

Système " cap and trade " de droits à polluer : approche administrative qui permet la marchandisation de titres de droits d'émissions de gaz à effet de serre. Le principe est de fixer un plafond d'émissions pour un pays ou une région à ne pas dépasser (cap), puis de distribuer des quotas aux entreprises émettrices. Si les émissions de l'une d'entre elle dépassent son quota, elle devra alors s'en procurer sur le marché (trade), c'est à dire en acquérir auprès d'une autre entreprise qui aurait émis moins de CO2 que les quotas dont elle dispose.

Taxe carbone : contribution 'climat-énergie' dont l'objectif est de taxer, et donc de rendre plus chers, les produits produisant beaucoup de gaz à effet de serre, de façon à modifier les comportements. ■

## Instantané des positions des grands pays et ensembles à la veille du sommet de Copenhague

Nataša Laporte et Pauline Verjut, étudiantes à l'IPRIS

### États-Unis

Émissions de CO2 2006 1,249.74 millions de tonnes 1,13 tonne par habitant 4,46% des émissions mondiales
--

Principal pays émetteur de gaz à effet de serre par habitant, les États-Unis avaient signé le protocole de Kyoto en 1997 mais ne l'ont jamais ratifié, se désengageant ainsi de leur objectif de réduction. La nouvelle administration a toutefois affiché un changement d'attitude par rapport aux années Bush en proposant récemment un engagement chiffré, quoique prudent. Mais si l'administration Obama se montre sensible aux enjeux climatiques, l'instance qui aura le dernier mot en la matière est le Sénat. Celui-ci estime que les efforts doivent être partagés avec les puissances émergentes, faute de quoi l'économie américaine risque d'être pénalisée. Actuellement, un projet de loi visant à réduire les émissions polluantes américaines via notamment un marché de droits d'émissions carboniques (" cap and trade ") national est débattu. Les opposants redoutent le coût économique, tandis que l'opinion publique demeure sceptique. Selon un récent sondage publié par le Washington Post, 72% des Américains interrogés ne croient pas au réchauffement de la planète.

Fin novembre, la Maison Blanche a fixé des objectifs chiffrés pour les États-Unis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre : - 17% à l'horizon 2020 par rapport aux niveaux de 2005, puis de 30% d'ici à 2025 et de 40% d'ici à 2030, voire de 83% à l'horizon 2050. Comparé au niveau de 1990, année de référence pour les Nations Unies, cet engagement représente néanmoins une réduction de seulement 4% d'ici 2020, loin derrière les 25-40% recommandés par le GIEC pour pays développés. Le président américain Barack Obama sera présent à Copenhague le 18 décembre pour la clôture du sommet.

### Union européenne

Émissions de CO2 2006 983,04 millions de tonnes 8,58 tonnes par habitant 14,22% des émissions mondiales
--

Membre du groupe des pays industrialisés, l'Union européenne a pris des engagements fermes à Kyoto (réduction de 8%), qu'elle est en passe de respecter. Les pays européens ne sont pas les plus menacés par les dérèglements climatiques qui pourraient affecter la planète à l'échelle de plusieurs décennies. Mais l'Union européenne est un acteur volontaire de la négociation, encline à jouer un rôle de médiateur et de facilitateur, qui assume plus que d'autres pays industrialisés sa responsabilité historique. Ainsi il y a une véritable politique climatique commune (système d'échange de quotas d'émissions mis en place en 2005, paquet énergie-climat en 2008). Toutefois sa marge d'action est limitée par des intérêts divergents en son sein, du fait de ressources et besoins énergétiques différents selon les Etats membres. Elle est aussi tenu par une logique donnant-donnant dans la négociation internationale qui la pousse à conditionner ses engagements à ceux des autres. Ces deux éléments font apparaître une position timide de l'UE dans le processus de négociation.

En vue de Copenhague, l'Union européenne s'engage à réduire de 20% d'ici à 2020 ses émissions de gaz à effet de serre et à augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie. L'Union européenne reconnaît la nécessité de financer l'atténuation et l'adaptation aux impacts du changement climatiques à hauteur de 100 milliards d'euros par un financement public international venant des " nations industrialisées et des pays en développement les plus avancés économiquement ".

### Autres pays développés

#### Australie

Émissions de CO2 2006  
 394,45 millions de tonnes  
 19.02 tonnes par habitant  
 1,41% des émissions mondiales

L'Australie n'a ratifié le Protocole de Kyoto qu'en décembre 2007. Elle n'est pas contrainte à un objectif de réduction mais doit contenir leur augmentation sous la barre des 8%. Elle est en 2ème position pour les émissions de GES par habitant mais en 15ème position des pays émetteurs en millions de tonnes. L'Australie n'est pas contrainte pas une logique de groupe, et tient une position très pragmatique dans la négociation pour préserver ses intérêts tout en lâchant des gages de bonne volonté sur certains points.

En vue de Copenhague, le gouvernement australien s'est fixé comme objectif une réduction des émissions allant de 5 à 25% d'ici à 2020 par rapport à 2000. Or, si l'opinion publique subissant de plein fouet les changements climatiques (sécheresse, désertification) est favorable à une réduction, les industriels - qui utilisent principalement du charbon comme énergie - et le Sénat - à l'image du rejet du projet de loi visant à instaurer une Bourse du carbone - sont plutôt défavorables à un engagement contraignant.

## Canada

Émissions de CO2 2006  
 538,82 millions de tonnes  
 16,52 tonnes par habitant  
 1,93% des émissions mondiales

Le grand nord canadien est très vulnérable à la fonte graduelle du pergélisol, pourtant les émissions de GES ont augmenté ces dernières années. Bien que le Québec se soit engagé à une réduction de 20% par rapport à 1990 d'ici à 2020, la province fait figure de "leader" du continent nord américain. Mais d'autre part, le Canada a déclaré qu'il ne renoncerait pas à l'exploitation de ses sables bitumineux extrêmement émetteurs de CO2.

Engagé au titre de Kyoto, le Canada doit réduire de 6% ses émissions polluantes, mais le pays ne respecte pas ses engagements. Les Canadiens se sont fixés comme objectif une réduction des émissions de GES de 20% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 2006, soit 3% par rapport à 1990. Ceci paraît bien peu comparé aux engagements des autres pays développés.

## Japon

Émissions de CO2 2006  
 1 212,7 millions de tonnes  
 9,49 tonnes par habitant  
 4,33% des émissions mondiales

Au titre de Kyoto, le Japon s'est engagé à réduire de 6% ses émissions polluantes d'ici à 2012. Lors de sa nomination en septembre 2009, le Premier ministre Yukio Hatoyama a annoncé sa volonté de réduire les émissions de GES de 25 à 50% d'ici 2020 par rapport à 1990. Cette annonce a été accueillie avec grande surprise car il s'agit de l'objectif le plus ambitieux pour les grands pays développés.

## Grands émergents - BRIC

### Chine

Émissions de CO2 2006  
 5,606.54 millions de tonnes  
 4,27 tonnes par habitant  
 20,19% des émissions mondiales

Grande puissance émergente, la Chine se place désormais en tête des principaux émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre, devant les Etats-Unis. Kyoto ne prévoyait pas d'obligation de réduction pour les pays en développement, les pays industrialisés constituant

alors la plus grande part des émissions polluantes mondiales. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle et la Chine est sommée de jouer un rôle important dans la lutte contre le réchauffement global, d'autant plus que compte tenu de sa croissance, elle risque de polluer de plus en plus massivement. Les autorités chinoises soulignent toutefois que leur pays est en développement et que la première tâche à laquelle il est confronté est le développement économique et la réduction de la pauvreté. Pékin revendique à ce titre des efforts importants de la part des pays développés de soutien en matière de transfert de technologies vers les pays en développement. La Chine mise activement sur l'économie verte et multiplie les parcs éoliens. Elle se positionne comme au premier rang des pays producteurs d'énergie solaire.

En vue de Copenhague, la Chine a annoncé un objectif de réduction de son "intensité carbonique" de 40% à 45% par unité de PIB par rapport à 2005 d'ici à 2020, mais ne s'est pas fixé d'objectif de réduction globale et continuera ainsi à produire de manière significative des gaz à effet de serre. Pékin sera représenté au sommet par son Premier ministre Wen Jiabao.

## Inde

<p>Émissions de CO2 2006 (1)                      5 696,77 millions de tonnes                      19 tonnes par habitant                      20,34% des émissions mondiales</p>
---

Pays émergent devenu l'un des principaux pollueurs de la planète, ses émissions par habitant restent toutefois nettement inférieures à celles des pays développés. L'Inde refuse de se voir imposer des obligations de réduction par la communauté internationale, craignant pour sa croissance économique et sa lutte contre la pauvreté. Estimant que les pays développés sont historiquement responsables du réchauffement climatique, elle attend un effort financier et technologique de leur part. Depuis plusieurs années, le pays s'est engagé dans le développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de l'éolien. L'Inde, comme tout le sud-est de l'Asie, fait partie des pays particulièrement vulnérables aux conséquences du réchauffement climatique.

En vue de Copenhague, l'Inde a annoncé, à quatre jours de l'ouverture du sommet, son engagement chiffré : réduire de 20 à 25% son intensité carbonique d'ici à 2020 par rapport à 2005. Ses émissions continueront donc de croître, mais à un rythme plus modéré.

## Brésil

<p>Émissions de CO2 2006                      332,42 millions de tonnes                      1,76 tonne par habitant                      1,19% des émissions mondiales</p>
---

Émetteur important de gaz à effet de serre, notamment en raison de la déforestation de l'Amazonie, la plus grande forêt tropicale de la Terre, le Brésil se montre volontaire dans la lutte contre le réchauffement climatique. Avec la France, le président Lula a tenté de rallier plusieurs pays en développement autour de leur texte commun, avec un succès relatif. Dans le même temps, le Brésil partage l'avis de l'Inde et de la Chine que la responsabilité historique des pays riches en matière de réchauffement climatique est plus importante que celle des pays émergents, ce qui exclut des objectifs contraignants pour ces derniers. Le ralentissement de la déforestation sera l'un des sujets clés au sommet de Copenhague.

Le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva, qui devrait se rendre au sommet de Copenhague les 16 et 17 décembre, s'est engagé à réduire les émissions polluantes d'au moins 36% d'ici à 2020. Le Brésil a en outre adopté un texte commun avec la France visant à s'imposer comme un accord cadre. Le document prévoit une réduction de 50% des émissions mondiales de CO2 d'ici à 2050 par rapport à 1990. Le gouvernement brésilien s'est engagé par ailleurs à réduire la déforestation de 80% à l'horizon 2020.

## Russie

<p>Émissions de CO2 2006                      1,587.18 millions de tonnes                      11,14 tonnes par habitant                      5,67% des émissions mondiales</p>
---

La Russie est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre et a bénéficié d'une situation avantageuse dans le cadre du protocole de Kyoto. Le réchauffement de l'Arctique et la fonte des glaces pourraient entraîner différentes incidences sur le pays, comme par

exemple menacer ses installations industrielles, affecter les conditions de vie en Sibérie, provoquer des tensions liées au statut des eaux etc., mais aussi faciliter le passage sur la route maritime du Nord et représenter ainsi un intérêt stratégique.

En vue de Copenhague, la Russie s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 à 25% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1995. Elle s'aligne ainsi sur les objectifs fixés par l'Union européenne.

## Les pays en développement

De manière globale, les pays en développement sont plus vulnérables aux changements climatiques que les pays développés: sécheresses, famines, montée du niveau des mers, apparition ou extension des maladies, modification de la biodiversité terrestre ou sous-marine, déforestation, perturbations du niveau et de la distribution des précipitations, etc., sont des éléments avec lesquels ces pays doivent aujourd'hui composer.

Ces pays revendiquent la possibilité de se développer dans des conditions identiques à celles des pays développés. Mais ils réalisent bien que dans la situation climatique actuelle, un développement polluant similaire ne peut être possible. C'est pour cette raison et parce que les pays industrialisés ont reconnu leur " responsabilité prépondérante " face au changement climatique en signant la Convention climat qu'ils demandent une aide financière. À l'heure actuelle, il est évident que sans contrepartie financière, aucun pays du Sud ne conclura un accord contraignant à Copenhague.

Fin août 2008, les pays en développement ont officiellement revendiqué un financement à hauteur de 0,5% à 1% de leur PIB annuel, estimé entre 135 et 270 milliards d'euros. Cette proposition n'a obtenu aucune réponse officielle des pays riches : seule l'Union européenne, fin septembre, a chiffré l'aide nécessaire entre 22 et 50 milliards d'euros par an selon les pays.

Au-delà de la question cruciale de la compensation pour les pays en développement, la question de la répartition de cette compensation risque de poser plus de problème. Tout d'abord, en amont de la conférence, aucun pays ne souhaite avancer de montant. D'autre part, la question de la participation des pays dits émergents fera débat. En effet, la Chine, important pollueur, doit-il participer à un fond d'aide aux changements climatiques dont il sera aussi le bénéficiaire ?

**Les pays africains** sont majoritairement composés de PMA (pays les moins avancés), ce qui explique qu'en moyenne les pays en développement polluent 12 fois plus que les pays africains. Autant dire que les pays africains ont une responsabilité quasi-nulle dans les changements climatiques actuels. Pourtant, ils sont une des régions du globe à en pâtir le plus : sécheresse entraînant malnutrition et stress hydrique, maladies, fonte des glaciers, inondations côtières etc. Les pays africains axent leur négociation à Copenhague sur trois points majeurs. Tout d'abord, ils prônent une réduction des gaz à effet de serre. Ensuite, ils souhaitent que les pays riches reconnaissent leur responsabilité. Cela justifie leur demande de financement de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qu'ils ont évalué lors du Forum mondial du développement durable consacré aux changements climatiques à 65 milliards de dollars par an (44 milliards d'euros). L'ayant déjà demandé à Poznan, en décembre 2008, et ne l'ayant pas obtenu, les pays africains comptent bien être intransigeants sur la nécessité de ce fonds. Le 17 novembre dernier, le groupe des dix États qui représenteront l'Afrique à Copenhague a déclaré qu'ils n'envisageaient sous aucun prétexte de descendre en dessous du montant qu'ils se sont fixés. Enfin, souhaitant une réduction des gaz à effet de serre, et sachant que la déforestation est responsable de 15 à 20% des émissions mondiales, les pays africains ont décidé de demander un système de compensation pour les pays qui conserveraient leurs forêts. Il s'agit ici de relancer l'existence du REDD (le Fond de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies). Signe positif pour les pays africains, 85 pays forestiers ont d'ores et déjà déclaré qu'ils soutiendraient ce programme à Copenhague.

**L'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN)** est une région très vulnérable face aux changements climatiques, surtout du fait d'une population et d'une activité économique concentrée sur les côtes et d'une grande dépendance agro-forestière.

Les 10 États composant l'ASEAN ont déjà pris des mesures nationales pour lutter contre le changement climatique, mais aucune décision n'a été prise à échelle régionale, ce qui pourtant serait, selon la Banque asiatique de développement, l'option la plus efficace et permettrait peut-être à l'ASEAN de devenir l'intermédiaire entre la Chine, l'Inde et l'Occident.

**L'Alliance des petits pays insulaires** regroupe 43 États particulièrement vulnérables à la montée des eaux consécutive au réchauffement climatique. A titre d'exemple, les Maldives constituent le " point culminant le plus bas au monde ", avec un pic à 2,3 mètres.

Ils insistent sur la nécessité d'un " accord global légalement contraignant " comportant trois axes majeurs : une concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère inférieure à 350 ppm (parties par millions) afin de limiter le réchauffement global à 1,5°C, une réduction des émissions de gaz à effet de serres des pays riches de 45% par rapport à 1990 d'ici à 2020, et enfin une aide financière d'adaptation aux impacts du changement climatique.

**Les pays de l'OPEP** (Organisation des pays exportateurs de pétrole) ont globalement augmenté leurs émissions des GES sur les 20 dernières années. Ils ne sont pas favorables à un accord contraignant pour les pays en développement, ni à l'instauration d'une taxation sur les énergies fossiles. En cause : le système de vase communicant entre la rente pétrole et la rente carbone. Craignant des conséquences négatives sur leurs économies, ils vont coordonner leurs positions lors du sommet de Copenhague afin de servir leurs intérêts. Par ailleurs, ils sont toutefois favorables à un objectif contraignant pour les pays développés. ■

## Les 30 jours précédents le sommet de Copenhague

Nataša Laporte et Pauline Verjut, étudiantes à l'IPRIS

### 7 décembre 2009 Jour J

- Ouverture du Sommet de Copenhague

### J-2 : 5 décembre :

- Barack Obama revient sur sa décision et sera finalement présent à Copenhague le 18 décembre pour la clôture du Sommet en présence de plus d'une centaine de chefs d'Etat.

### J-4 : 3 décembre

- L'Inde annonce ses objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique : réduire son intensité carbonique de 20 à 25% à l'horizon 2020 par rapport à 2005.

### J-5 : 2 décembre

- Le Parlement australien rejette le projet de loi du Premier ministre travailliste Kevin Rudd sur la réduction des émissions polluantes. Le texte prévoyait une réduction des émissions comprise entre 5 et 25% par rapport au niveau de 2000.

- Le Mexique envisage de réduire ses émissions de CO<sup>2</sup> à condition de disposer de la technologie et du financement nécessaires.

- La Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) demandent aux États de parvenir à un accord ambitieux et équitable.

- L'Union européenne (UE) demande aux pays développés d'améliorer leurs propositions. Elle réaffirme son objectif de réduction de 20%, voire de 30% si les autres pays développés suivent.

- Les négociateurs japonais estiment qu'il sera difficile de conclure un texte légalement contraignant, mais qu'un accord politique est possible. La Japon s'est engagé à réduire de 25% ses émissions polluantes d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990.

### J-6 : 1er décembre

- La Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud avancent une proposition commune en vue du sommet. Ils ne souhaitent pas d'objectifs contraignants et réclament des financements pour adapter leur production à la lutte contre le réchauffement climatique.

- 22 pays ibéro-américains, réunis au Portugal, demandent des financements internationaux afin de lutter contre le réchauffement climatique.

### J-7 : 30 novembre

- La Chine et l'UE se réunissent à Nankin. L'UE demande à la Chine de jouer un rôle " leader " sur la lutte contre le changement climatique. Pékin de son côté estime que les pays industrialisés doivent assumer leur responsabilité historique et apporter leur aide financière et technologique.

### J-9 : 28 novembre

- Les pays du Commonwealth adoptent une déclaration commune, s'engageant à faire leur possible pour la réussite du sommet.

- Le secrétaire général de l'ONU Ban-Ki-Moon se déclare optimiste quant à la réussite des négociations climatiques à Copenhague.

### J-10 : 27 novembre

- Ouverture du sommet des pays du Commonwealth sur le réchauffement climatique. Nicolas Sarkozy encourage le Commonwealth à prendre des engagements contraignants contre le réchauffement et défend, avec le Premier ministre britannique Gordon Brown, la création d'un fonds de soutien aux pays en développement.

- Le Danemark annonce que plus de 85 chefs d'Etat et de gouvernement participeront au sommet de Copenhague.

### J-11 : 26 novembre

- La Chine annonce des objectifs chiffrés (non-contraignants) : réduire de 40% à 45% son " intensité carbone " - émissions polluantes par unité de PIB - d'ici à 2020 par rapport à 2005. Elle sera représentée à Copenhague par son Premier ministre Wen Jiabao.

- L'UE se félicite des propositions américaine et chinoise, mais appelle à davantage d'efforts.

- Sommet de Manaus : en l'absence de 4 des 8 chefs d'État de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (présidents colombien, vénézuélien, péruvien et bolivien), cette réunion n'est qu'une répétition de la rencontre franco-brésilienne tenue quelques jours

plus tôt.

#### J-12 : 25 novembre

■ Le président des États-Unis Barack Obama s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de son pays de 17% d'ici à 2020 par rapport à 2005, puis de 30% d'ici à 2025 et de 42% d'ici à 2040. Il prévoit en outre de se rendre brièvement à Copenhague le 9 décembre avant de rejoindre Oslo où il recevra son prix Nobel de la paix.

#### J-13 : 24 novembre

■ Le Parlement canadien demande au gouvernement de réduire de 20% les émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 1990. Le gouvernement conservateur s'était auparavant engagé à réduire de 20% ses émissions par rapport au niveau de 2006.

■ L'Inde et les États-Unis signent un accord sur le développement des énergies propres.

#### J-14 : 23 novembre

■ L'Organisation météorologique mondiale (OMM) estime que la concentration des gaz à effet de serre atteint des niveaux record.

#### J-19 : 18 novembre

■ La Russie annonce qu'elle vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% à 25% d'ici à 2020 par rapport à 1990.

#### J-21 : 16 novembre

■ Arrivée du président américain Barack Obama en Chine où les dirigeants des deux pays promettent de prendre des engagements de réduction significatifs.

#### J-23 : 14 novembre

■ Les présidents brésilien et français, Luiz Inacio Lula da Silva et Nicolas Sarkozy, annoncent leur intention de travailler main dans la main pour la conclusion d'un accord ambitieux à Copenhague, en première ligne avec les États-Unis et la Chine. Ils se fixent comme objectif " une réduction d'au moins 50% d'ici à 2050 par rapport à 1990 ". Tout en reconnaissant la nécessité d'une aide financière pour les pays en développement, le document demande une " contribution active à l'effort mondial ". Les deux chefs d'État souhaitent un accord contraignant et contrôlé par une Organisation mondiale de l'environnement.

#### J-24 : 13 novembre

■ Le Brésil s'engage à réduire ses émissions de 36% à 39% par rapport aux prévisions de 2020.

#### J-30 : 7 novembre

■ Lors d'une réunion en Écosse, les ministres des Finances du G20 se disent favorables à un accord " ambitieux " lors du sommet de Copenhague, sans toutefois préciser des engagements chiffrés. ■